

ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DOCUMENT DE SUPPORT POUR LES PARTICIPANTS AU FORUM NATIONAL SUR
L'EDUCATION AU MALI

Contribution du Symposium Malien sur les Sciences Appliquées (MSAS) au Forum National sur l'Education

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	4
ABRÉVIATIONS ET SIGLES.....	5
AVANT PROPOS	6
1. INTRODUCTION	6
2. GENESE DE L'IDEE DU FORUM.....	7
3. PROCESSUS ET METHODES DE LA PREPARATION DU FORUM NATIONAL..	8
3.1 Le Processus de la Préparation	8
3.2 Illustration de Quelques Méthodes et Principes pour la Réflexion.....	10
3.2.1 La Définition de Termes Clés (et une illustration)	10
3.2.2 Processus Complexes.....	11
3.2.3 Le Principe de la Distribution (numérique) des Responsabilités et du Partage (analogue) des Crédits (DR-PC)	11
4. L'ETATS DES LIEUX (Enseignement Supérieur et Recherche)	12
3.1 Etats Classiques des Lieux.....	12
3.2 Etats Dynamiques des Lieux.....	20
4.2.1 L'Evolution du Système Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	20
4.2.2 Structure Macroscopique du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche.....	21
4.2.3 Les Problèmes de la Gouvernance de l'Enseignement Supérieur au Mali	22
4.2.4 Les Textes légaux et leurs Effets	22
5. PROPOSITONS ET/OU RECOMMANDATIONS.....	23
5.1 Résoudre les Problèmes de Violence et de Fraude en Milieu Scolaire et Universitaire	24
5.1.1 Mettre une Fin Définitive à la Violence en Milieu Scolaire et Universitaire	24
5.1.2 Eliminer la Fraude en Milieu Scolaire et Universitaire	26
5.2 La Question de Politique en Milieu Scolaire ou Universitaire	27
5.3 La Nouvelle Structure de Gouvernance de l'Enseignement Supérieur	27
5.3.1 Le Conseil Supérieur de l'Education	28
5.3.2 Agences d'Assurance Qualité.....	28
5.3.3 Autonomie fonctionnelle des Etablissements	28
5.3.4 Nominations des Hauts Dirigeants d'Institutions	29
5.3.5 La Direction du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche.....	29
5.4 Les Institutions du Système, Additions et Reformes	30
5.4.1 Une Etude de Création d'Institutions.....	30
5.4.2 Adoption Accélérée du Système LMD	30
5.4.3 Conversion de IUG et du Cycle Court à l'ENI en des Institutions	31
5.4.4 Bureaux de Projets Sponsorises et le LMD	31
5.4.5 Infrastructure pour l'Encadrement et la Recherche	31
5.5 Recherche.....	31
5.5.1 Académie des sciences.....	31
5.5.2 Fondation pour la recherche scientifique	31
5.5.3 Planification Stratégique pour la recherche au Mali	31
5.6 Ressources humaines	32
5.7 CENOU	32
6. CONCLUSION : LA QUESTION MAINTENANT EST CELLE DE SUIVI.....	33
7. BIBLIOGRAPHIE DE LA LITTERATURE CITEE.....	33
8. APPENDICES	38
8.1 Diagnostic et Recommandations.....	38
8.1.1 Gouvernance et Gestion des Ressources.....	39
8.1.2 Formation et emploi	42
8.1.3 Logistique et cadre de travail.....	44

8.1.4	Recherche et innovations	46
8.1.5	Reformes nécessaires	48
8.2	Tableaux des effectifs étudiants.....	49
8.3	Textes Réglementaires sur l'Education	50

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été préparé par une équipe du réseau MSAS dirigée par un comité d'organisation et de suivi (COS), en étroite collaboration avec le comité préparatoire du forum national sur l'éducation et le ministère des enseignements secondaire, supérieur, et de la recherche scientifique. Ce groupe est composé de Diola Bagayoko (Président de la commission enseignement supérieur et recherche scientifique du Forum National sur l'Education), Sidi Elmoctar Cissé, Abdrahamane Oumar Coulibaly, Alima Diawara, Fad Seydou (Président du MSAS et coordinateur de JoRES), Kalilou Sidibé et Abdoulaye Séma Sissoko. Les collègues suivants ont eu à faire des contributions qui sont tenues en compte dans le travail: Talatou Abdoulaye, Moussa Djombona, Issa Bara Berthé, Aliou Badra Cissé, Issiaka Traoré, Mamadou Koné, Cema Diarra, Alpha Baldé, Mounkaila Halidou, Idrissa Touré, Mamadou Ba, Aliou Haidara, Mamadou Diarra, Doulaye Dembélé, Harouna Maiga, Mamadou Bagayoko, Mohamed Saliha Maiga, Younouss Hameye Dicko. Le COS les remercie, ainsi que le Comité Exécutif MSAS et la Coordination MaliWatch pour le support technique, la Primature du Mali pour son aide logistique et financière; tous les doyens des facultés, directeurs de grandes écoles et les associations des promoteurs d'établissement privé. Une Mention Spéciale est réservée à M. Abdoullah Coulibaly, Président de l'IHEM, pour son rôle primordial dans tout le processus.

Au début du processus, l'équipe a sollicité les conseils d'un groupe d'éminents spécialistes, composé de Dialla Konaté, Adama Traoré, Baba Akhib Haidara, Younouss Hameye Dicko, Mamadou Kéïta et Moriké Konaré. L'équipe leur adresse ses vifs remerciements. De vastes consultations ont été faites sur les diverses structures d'enseignement supérieur et de recherche au Mali. Outre les réunions de travail avec le personnel du secteur de l'éducation, des consultations ont été organisées avec les partenaires sociaux afin de recueillir les points de vue de la société civile. Il serait trop long de nommer individuellement tous ceux qui ont pris part à ces réunions, et ceux qui ont généreusement envoyé des commentaires écrits. L'équipe souhaiterait néanmoins mentionner tout spécialement les généreuses contributions financières de :Ahmed Ag Aboubacrine, Diola Bagayoko, Harouna Maiga, Djéneba Traoré et Bréhima Dembélé. Elle exprime sa gratitude à tous les collègues des réseaux MSAS et MaliLink et d'ailleurs pour leurs observations et suggestions perspicaces sur divers aspects du travail; elle assume, cependant, la responsabilité pour toutes les lacunes, erreurs ou fausses interprétations des observations et des commentaires du présent rapport.

ABREVIATIONS ET SIGLES

- AEEM : Association des Elèves et Etudiants du Mali
- CAFO : Coordination des associations féminines et ONG
- CENOU : Centre National des Œuvres Universitaires
- CERFITEX : Centre de Recherche et de Formation pour l'industrie Textile
- CNRST : Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
- CPS : Centre Pédagogique Supérieur
- DEA : Diplôme d'Etude Approfondie
- DEF : Diplôme d'Etude Fondamentale
- DESS : Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée
- DEUG : Diplôme d'Etude Universitaire Générale
- DNESRS : Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- ENI-ABT : Ecole Nationale des Ingénieurs-Abdrahamane Baba Toure
- ENSup : Ecole Normale Supérieure,
- ESR : Enseignement Supérieur et Recherche
- FAST : Faculté des Sciences et Techniques
- FLASH : Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines
- FMPOS : Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie
- FSEG : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- FSJE : Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
- FSJP : Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
- IFM : Instituts de formation des maîtres
- IHEM : Institut des Hautes Etudes de Management
- IPR/IFRA : Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée
- ISFRA : Institut Supérieur de Formation Appliquée.
- IUG : Institut Universitaire de Gestion
- JoRES : Journée de réflexion sur l'Enseignement Supérieur
- JoRES-1 : Première Journée de réflexion sur l'Enseignement Supérieur
- JoRES-2 : Deuxième Journée de réflexion sur l'Enseignement Supérieur
- MSAS : Mali Symposium on Applied Sciences (Symposium Malien sur les Sciences Appliquées)
- SNESup : Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
- UB : Université de Bamako

AVANT PROPOS

Une des difficultés avec l'histoire, c'est qu'elle est souvent difficile à reconnaître quand elle est en train de se faire. Nous avons la conviction intime, les maliens, leurs amis et partenaires techniques et financiers, qu'avec la mise en œuvre exemplaire des recommandations de ce Forum, marquent un tournant décisif dans l'histoire du Mali et celle de l'Afrique. C'est comme si les maliens, après avoir assisté à une dégradation continue de leur système éducatif pendant des décennies, et après avoir vécu dans un désert de recherche scientifique et technique (à l'exception de quelques oasis d'excellence en la matière), se sont rappelés que leurs ancêtres avaient bâti et maintenu un système qui était le modèle dans le monde, du XIII^e siècle à la fin du XVI^e siècle. Le système éducatif en Italie, qui a servi de modèle au reste de l'Europe (Adelman, 2008), s'était inspiré lui-même de celui de Tombouctou. Vu notre souci de nous concentrer sur ce qui peut être utile aux participants du Forum, nous invitons le lecteur à consulter l'œuvre du regretté Professeur Joseph Ki-Zerbo pour les détails concernant le glorieux passé intellectuel de l'Afrique noire à Tombouctou [Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique Noire*, 1994].

1. INTRODUCTION

Ce document de travail tente d'éviter toute élaboration qui n'est pas pertinente à ce que les participants du Forum doivent savoir pour aider leurs réflexions, analyses, et subséquentes recommandations. Pour cette raison, le lecteur est invité à attendre le Rapport Final du Comité National ou la version finale de l'Annexe au Rapport où des détails connexes aux travaux du Forum seront pourvus.

Pour des raisons qui deviendront claires ci-dessous, nous notons la relation établie entre le développement économique d'un pays et sa capacité en science et technologie. Des études concordantes ont montré qu'une corrélation positive existe entre la maîtrise des sciences et technologies par un pays et le produit intérieur brut (PIB) de ce pays. Une relation similaire existe entre cette maîtrise et l'indice de développement humain (IDH) tel qu'il a été défini par les Nations Unies. Les diagrammes suivants montrent ces relations.

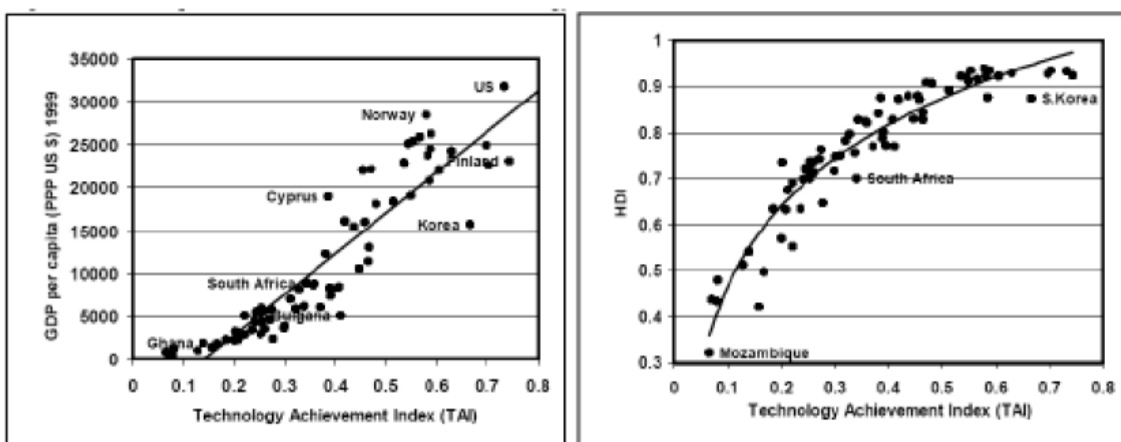


Fig. i. L'indice d'achèvement technologique (axe horizontal) **et le PIB** (la verticale)

Source- Figs. i & ii: Citation par

Dept. of S&T, South Africa (voir la bibliographie)

Fig. ii L'indice d'achèvement Technologique (axe horizontal) **et l'indice de développement humain** (axe verticale).

Ces relations entre l'indice d'achèvement technologique (i.e., indice de maîtrise des sciences et des technologies) et le PIB ou l'indice de développement humain indique clairement la nécessité, en ce XXI^e siècle, d'acquérir, de préserver, et de renforcer la capacité de tout pays en science et en technologie. Comme répété plus loin, par capacité en science et technologie, nous entendons le concept phare bien défini par le Conseil Inter-Académies et qui comprend : *le personnel, les institutions, les infrastructures, les investissements financiers et autres*, et enfin *le cadre légal* (lois, décrets, régulations, etc.). Les figures ci-dessus indiquent que la capacité en science et technologie est la capacité des capacités de développement (ou de compétitivité sur la scène globale).

Le reste de ce document de travail est structuré comme suit : nous notons la genèse de l'idée du Forum. Elle est suivie par une description du processus de la préparation du forum. Cette description contient le sommaire de quelques principes et méthodes qui ont guidé ce travail. Ensuite, nous survolons le terrain afin de pouvoir succinctement présenter un *état classique des lieux*. Il sera évident que cet état a été amplement décrit de 1996 à aujourd'hui. Nous atterrissons pour examiner sérieusement l'état dynamique des lieux. Cet état, dérive d'une approche scientifique informée en partie par la littérature relevant au remodelage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Nous clamons que nous n'avons rien vu de ce genre dans les études et autres sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (EnSup&RS). Là, il faut le dire, réside une des différences fondamentales entre ce Forum et tout autre effort précédent. Sans trop de commentaire, nous présentons alors une série de recommandations sur (a) la structure macroscopique du système EnSup&RS et (b) les lignes générales (souvent spécifiques) de solutions d'une manière hiérarchisée. Cette hiérarchisation de recommandations majeures aussi appelées recommandations phares est une autre distinction de ce Forum.

2. GENESE DE L'IDEE DU FORUM

A la veille de l'élection présidentielle de 2007, une lettre-pétition a été envoyée à tous les candidats. Cette lettre a été initiée par des maliens de l'extérieur et signée par plus de 150 maliens de l'extérieur et de l'intérieur. La lettre sollicitait que les candidats souscrivent essentiellement à la logique que le Mali a besoin de sérieusement et vigoureusement supporter l'enseignement supérieur et la recherche. Elle a souligné la relation directe entre la maîtrise de la science et des technologies et le développement économique et humain de tout pays. Elle a noté le besoin (1) pour une planification stratégique de l'enseignement supérieur au Mali, (2) l'établissement d'une Académie Malienne des Sciences, (3) appels d'offres d'emploi pour les positions-clés dans l'enseignement supérieur et la recherche (4) la culture du mérite, (5) l'adoption et l'utilisation de pratiques modernes (y compris l'Internet), (6) l'établissement de centres d'excellence (en Recherche), (7) une lutte implacable contre la corruption, et autres points disponibles sur la toile (<http://www.msas.maliwatch.org/jores/joresp.html>). Les réponses des candidats sont également sur le site précité.

Dans sa réponse, son Excellence Amadou Toumani Touré a écrit et nous citons :

« D'emblée, je vous réaffirme ma disponibilité à partager toutes les questions autour de l'Université, et de l'école en général. Dans le Projet pour le Développement Economique et Social (PDES) que j'ai proposé aux Maliens, j'ai inscrit l'Université et la recherche parmi mes priorités : 'Remodeler notre université pour en faire un moteur d'innovation. Dans cette perspective, j'invite les universitaires et les chercheurs, mais aussi tous les autres acteurs, à une réflexion approfondie et sans complaisance pour procéder au diagnostic et formuler des propositions salvatrices : le Temps est venu d'ouvrir une réflexion hardie sur l'université pour l'adapter à nos besoins actuels et à venir, en faire un espace d'enseignement et de recherche pour notre développement ». La lettre continue pour parler de « démarche participative, inclusive, et

itérative », de « créer les bases saines et durables d'une université performante, ouverte à la modernité », de la promotion de « la qualité » pour un meilleur service au développement. La lettre continue à élaborer sur d'autres points pertinents. En particulier, elle parle d'une « rencontre » préliminaire qui va fixer les termes de références pour la réflexion « participative, inclusive, et itérative », i.e. le Forum National sur l'Éducation au Mali. Comme expliqué dans le Rapport du Comité National, son Excellence M. Modibo Sidibé, Premier Ministre, a nommé le Comité National pour la préparation du Forum. Il comprend trois commissions dont la Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique.

En ce qui nous concerne, le fait qu'il y avait « des crises » au moment où l'idée du Forum National a été émise n'est d'aucune relevance vu que la dégradation effrayante de la qualité de l'éducation a toujours été une crise profonde depuis des années. En fait, l'article invite aux Ateliers Nationaux organisés par l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), en 2004, était intitulé « La crise de l'enseignement supérieur au Mali » (Issiaka Bagayoko, 2004). Ce qui est effrayant c'est que cette dégradation signifie la condamnation de générations de jeunes, les pertes énormes en ressources, ce résultat accablant, et les conséquences néfastes de cette situation pour des dizaines d'années à venir. Cette mise au point nous mène au processus de préparation du Forum National.

3. PROCESSUS ET METHODES DE LA PREPARATION DU FORUM NATIONAL

3.1 Le Processus de la Préparation

Le Rapport du Comité National pour la préparation du Forum a fourni tous les détails sur la rencontre préliminaire qui a abouti à l'idée du Forum National, les écoutes individuelles, les ateliers thématiques, et les concertations régionales. Nous notons ci-dessus le travail de longue haleine de la Sous Commission MSAS de la Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, travail qui a été fait à la demande écrite du Président de la Commission.

Le Dr. Fad Seydou, président de la Sous-Commission, a travaillé de façon continue, avec les autres membres de la Commission, pour préparer deux journées de « réflexion » sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique – de Juin à Octobre 2008. La première journée avait eu lieu le 5 août alors que la deuxième était organisée le 11 octobre. La Sous-Commission a organisé des réunions avec les enseignants des différentes facultés de l'université, des instituts, et des grandes écoles. Les chercheurs des instituts et des centres de recherche ont été également touchés. Toutes les organisations et groupes dans la liste ci-dessous ont été rencontrés pour solliciter leur participation et pour leur fournir des termes suggestifs de référence pour la rédaction de leurs contributions écrites. Dix neuf (19) procès verbaux des consultations faites par la Sous-Commission pour préparer la Journée de Réflexion (du 5 août 2008), pendant le MSAS de 2008 (3-8 août 2008), sont également sur le même site Internet.

Les caractéristiques essentielles des activités de cette Sous-Commission sont : (a) la consultation la plus étendue, en commençant par ceux qui sont directement engagés dans l'enseignement supérieur et la recherche [i.e. le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESup), l'Associations des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM), les facultés, les grandes écoles, les instituts, les centres de recherche et l'enseignement supérieur privé], (b) une contribution écrite devait être soumise par chaque intervenant, et (c) une approche « itérative » (où les uns réagissent aux contributions écrites et aux présentations orales des autres et modifient leurs propres contributions en conséquence). Les contributions écrites qui sont sur le site Internet précité des journées de réflexion comprennent les suivantes [Les sigles sont expliqués dans l'Annexe et dans le Rapport du Comité National (2008)]:

- ✓ Celles de cinq (5) facultés (FSJP, FSEG, FAST, FLASH, ET FMPOS) ;
- ✓ Celles de huit (8) grandes écoles et structures de gestion et de recherche [ENI, ENSup, CNRA(y compris IPR/IFRA et L'IER), IUG, ISH, CNOU, AEPES, et DELTA-C] ;
- ✓ Celles de huit (8) entités nationales (Assemblée Nationale, SNESup, AEEM, CAFO, ISHu, FENAPEEM, CNJM, et Clubs UNESCO) ; et
- ✓ Celles de vingt (20) individus.

Quelques contributions qui ne sont pas encore sur le site incluent celles de la FLASH et du Club S.O.S Ecole, formé par des étudiants de l'université (y compris la FSJP) pour sauver notre école. Dans le cas de la FLASH tous les enseignants de chaque DER se sont réunis pour préparer leurs contributions dont la synthèse est celle de la faculté.

Nous demandons au lecteur de consulter ces contributions sur le site afin d'avoir une appréciation approfondie des nombreux problèmes et de la longue liste de propositions de solutions. Nous notons le fait que la contribution de l'Assemblée Nationale non seulement donne une revue exhaustive des grands problèmes, y compris celui du financement inadéquat (terriblement insuffisant pendant des décennies, selon nous), mais aussi constitue un aperçu historique sur l'éducation au Mali de la période précoloniale à nos jours. La contribution de la FSJP simplement montre le grand sérieux que cette faculté a accordé à notre demande. La contribution de l'ENI-ABT, préparée en plusieurs jours de réunions participatives, fait sortir des propositions pertinentes sur la vision stratégique des Grandes Ecoles et les relations qui devraient exister entre les écoles et l'industrie. Quant à celle de l'Ecole Normale Supérieure (ENSup), elle est purement et simplement un plan stratégique très bien fait ; seulement le budget - que nous n'avons pas demandé - n'y figure pas. Après avoir lu la contribution de l'AEEM, nous avons été profondément encouragés par son caractère compréhensif. En dépit des perceptions des uns et des autres, la contribution de l'AEEM met pratiquement au défi le pays à les mettre dans des conditions acceptables afin que ses membres redorent le blason du Mali. Le SENSUp, par l'accent qu'il met sur les conditions de travail, indirectement demande seulement que certains textes soient relus et que les textes et accords soient appliqués conformément, que les conditions de travail (et de vie) des enseignants et de leurs étudiants soient améliorées pour que ses membres puissent mieux faire pour le Mali. Nous commentons sur d'autres contributions dans les sections traitant les états classiques et états dynamiques des lieux et les propositions de solutions (i.e. recommandations).

Une autre caractéristique très importante des activités de la Sous-Commission a consisté à mettre à la disposition de tous (sur site Internet) vingt huit (28) références identifiées par le Président de la Commission EnSup&RS. La liste de ces références accompagne ce document. Comme clairement indiqué à maintes reprises, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ne peuvent pas fleurir dans un cocon. *La nécessité est impérieuse de connaître les leçons de l'expérience* (Banque Mondiale, 1995), *d'être informé des tendances régionales* (Kingdon, 2008 ; National Accrediting Board of Ghana, 2008 ; Ministères de l'Education ou Enseignement, Sénégal, 2001 ; 2007 ; et 2008 ; National Universities Commission, Nigeria, 2008 ; Council on Higher Education, South Africa, 2008 ; Department of Science and Technology, South Africa, 2004), *continentales* (Union Africaine, 2005 ; 2006a ; et 2006b ; United Nations Economic Commission for Africa, 2008) *et globales* (UNESCO, GED, 2008 ; UNESCO, 2006a ; 2006b ; Saint, 1999 ; Materu, 2007 ; Bloom, 2006 ; Banque Mondiale, 1995, 2002 ; 2003 ; Conseil Inter-Académies, 2004). Fielden, 2008). La lecture des titres de ces références, indiqués dans la bibliographie ci-jointe, se passe de tout commentaire. Une revue sérieuse de leurs contenus prend plus de pages que nous avons ici. La durée de quelques jours du Forum ne permet pas aux participants de lire plusieurs centaines de pages ; il nous a pris des mois pour lire ces références qui sont sur le site des journées de réflexion.

Nous indiquons donc dans ce document des sommaires et applications qui peuvent être utiles lors des journées de réflexion du Forum.

Notons quelques points sur ces références, points qui peuvent être très utiles aux délibérations du Forum. Il est établi dans ces références que la capacité en science et en technologie est la capacité des capacités et de développement et de compétitivité économique. En tant que tel, elle est un outil incontournable pour tout effort de réduction de la pauvreté et promotion concomitante des conditions de vie des populations. Le Conseil Inter-Académies (2004), dans son livre intitulé « Inventer un Avenir Meilleur : une stratégie de renforcement des capacités en science et technologie à l'échelle mondiale », fournit la plus belle *feuille de route* détaillée que tout pays peut utiliser pour développer ou renforcer sa capacité en science et technologie. La Banque Mondiale (2008) offre une feuille de route similaire dans « Science, Technologie, and Innovation : Capacity Building for Sustainable Growth and Poverty Reduction », avec un accent particulier sur la connexion entre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique d'un pays, d'une part, et les activités économiques soutenant un développement durable, d'autre part. Depuis 1995, la Banque Mondiale a recueilli « les leçons de l'expérience » concernant l'enseignement supérieur. Le résumé analytique de ces expériences doit être lu par tous ceux qui ont planifié, dirigé, ou servi dans un établissement d'enseignement supérieur. « Construire les sociétés du savoir : nouveaux défis pour l'enseignement supérieur » n'a pas besoin d'être recommandé à un dirigeant de l'enseignement supérieur. Dans « Les lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier » (UNESCO, 2006a), une autre feuille de route est donnée. Les suggestions de l'UNESCO (UNESCO, Nouvel Horizon 2008) pour la préparation du Forum National reflètent clairement le contenu de ce livre.

3.2 Illustration de Quelques Méthodes et Principes pour la Réflexion

Avant et pendant les journées de réflexion, des efforts délibérés ont été faits pour adhérer à des méthodes et principes (MP) qui sont à la fois élémentaires et fondamentaux. On peut caractériser l'ensemble de ces méthodes comme consistant en une approche scientifique, analytique, et rigoureuse. Nous les décrivons très brièvement. Pour faciliter les discussions, nous les numérotons.

3.2.1 La Définition de Termes Clés (et une illustration)

Nous illustrons notre utilisation de définitions écrites pour éviter des incompréhensions qui ne sont pas nécessaires.

La capacité de science et de technologie : Définie par le Conseil Inter-Académies, elle comprend (1) le personnel (enseignants, étudiants, administrateurs, et personnel engagés dans les sciences et la technologie), (2) les infrastructures (immobilières et autres), (3) les institutions (d'enseignement, de recherche ou les deux), (4) les investissements (i.e. financement) et (5) le cadre légal ((lois, décrets, etc.).

Système : Nous entendons par système une entité avec des composantes distinctes en interaction. Un tel système est dit *ouvert* s'il échange avec l'extérieur. Dans le cas de l'enseignement supérieur, le système est ouvert en ce sens que les étudiants viennent et quittent, les enseignants, les administrateurs, et le personnel font la même chose, bien que ce soit selon des cycles de temps totalement différents. Il est important de différencier les composantes critiques d'un système (qui sont tous nécessaires pour son fonctionnement), des autres. Pour une voiture, le moteur est certainement une composante critique alors que la couleur ne l'est pas. Une application directe du concept de système ouvert consiste du fait qu'une étude compréhensive de l'enseignement supérieur doit nécessairement tenir compte des étudiants qui s'inscrivent (leur nombre, niveau académique, et autres caractéristiques), ceux qui sortent avec leurs diplômes [et qui doivent avoir des niveaux tels qu'ils (et elles) peuvent continuer leurs études ou être performants sur le marché du

travail. Ensuite, cette étude doit tenir compte des tendances dans la sous-région et le reste du monde.

Check and balance : Cette expression, qui, est en anglais, signifie à peu près « vérifier et équilibrer », décrit l'équilibre dynamique entre, par exemple, les pouvoirs exécutif, législatif, et judiciaire. Son application dans la conception et l'opération des systèmes d'éducation ou de recherche permet d'éviter les excès de part et d'autre.

3.2.2 Processus Complexes

Nous avons convenu que dans le traitement de processus complexes, la bonne foi et la bonne volonté ne sont pas suffisantes. La connaissance, le savoir-faire, et des efforts soutenus sont très souvent nécessaires. La communication, un de ces processus complexes permettant vérifier le caractère correct (i.e., reflétant la réalité), précis, et compréhensif de l'information émise ou reçue devient une nécessité. *Pour ce faire, il est clair que des efforts seront nécessaires et que l'écrit doit prévaloir sur l'oral, particulièrement quand les enjeux sont grands - comme c'est le cas en matière d'éducation et de recherche ou ils sont énormes.* Nous savons, qu'en moyenne, seulement 25% d'une masse d'informations nouvelles, transmises seulement oralement, est retenue au bout de 48 heures.

Pour des raisons qui nous sont inconnues, le Mali semble avoir éliminé la méthode syllabique de l'enseignement de la lecture – au moins dans certains établissements d'éducation de base. La lecture est l'un des processus complexes. Elle engage, par exemple, 11 caractéristiques ou propriétés différentes des yeux et de la vue. L'étude de plus de 100,000 (oui cent mille) articles de recherche sur la lecture a abouti à la conclusion que la méthode syllabique est de loin la plus efficace pour enseigner la lecture (National Reading Panel, 2000). Plus récemment, Bagayoko et ses collègues (Bagayoko et al., 2008) ont établi que le processus de lecture par la méthode syllabique fait appel à toutes les catégories de la taxonomie du domaine cognitif. Cela signifie que l'apprentissage de la lecture par la méthode syllabique sert à exercer ces fonctions cognitives des cerveaux avant même qu'on ne parle de science ou de mathématiques. *Nous profitons de cette illustration du besoin de traiter les processus complexes scientifiquement et rigoureusement pour hautement recommander la réintroduction de la lecture par la méthode syllabique dans toutes les écoles du Mali.* Ce qui, d'ailleurs, est un consensus émergent, d'après le Rapport de la Commission chargée de l'Éducation de Base pour la préparation du Forum.

3.2.3 Le Principe de la Distribution (numérique) des Responsabilités et du Partage (analogue) des Crédits (DR-PC)

Par distribution des responsabilités, nous entendons que chaque individu ou entité a des responsabilités à lui et à lui seul ; cela signifie qu'il est possible de déterminer si l'individu ou entité a joué ou pas son rôle. Le partage des crédits est mieux défini par une illustration : quand un enfant progresse très bien à travers les cycles académiques, avec des connaissances adéquates ou selon des examens basés sur des normes (comparaison avec un standard défini par la performance de groupes bien déterminés) ou sur des critères de connaissances ou savoir-faire établis, alors les crédits pour ce succès vont à la fois à ses parents, ses enseignants, les administrateurs de ses écoles, le pays ou l'entité qui a établi ces écoles. Partage, dans ce cas, peut dire avoir une contribution à une chose indissociable. DR-SC est particulièrement d'une grande importance dans notre travail. En l'absence de DR-SC, trop souvent des situations sont créées où plusieurs individus ont des rôles qui se chevauchent au point où, en cas de faillite, il est presque impossible d'assigner les blâmes correctement. Des textes légaux relatifs à la recherche scientifique et technique au Mali semblent mener à une telle situation. Ils semblent être tels que la paralysie règne et si rien n'est fait, des conflits émergent. La paralysie vient du chevauchement explicite et implicite de fonctions ou rôles pour la DNESRS, le CNRST, les Directions des établissements d'enseignement supérieurs, et

autres ; et il est très difficile de blâmer. Un autre exemple de chevauchement débile de rôles ou de responsabilités est celui entre les fonctions et les autorités des comités de gestions scolaires (CGS) et celles des associations de parents d'élèves (APE) et autres (enseignants et directeurs d'écoles).

4. ETATS DES LIEUX (ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE)

3.1 Etats Classiques des Lieux

Nous invitons le lecteur à consulter Issiaka Bagayoko (2004) et Pléa et collègues (Pléa et al., 2002) pour une description compréhensive, quantitative et qualitative de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Mali de 1963 à 2004 (I. Bagayoko) et de 1999 à 2002, respectivement. Le rappel historique de ces sources va de la réforme de 1962 à 2004 et 1962 à 2002, respectivement. Ce rappel inclut la mission universitaire, l'étude de mise en œuvre de 1995 et au delà. Les 27 pages de tableaux dans l'annexe (Pléa et al., 2002) contiennent des nombres qui élucident.

Le Rapport de Mission du Premier Ministre (Le Premier Ministre, 2005a) a fourni une longue liste de problèmes affectant l'éducation. La synthèse du Rapport (Le Premier Ministre, 2005b) contient une liste de problèmes couvrant sept pages qui sont suivies par cinq pages de propositions de solutions. Un tableau à sept colonnes offre un plan opérationnel pour la résolution des problèmes. D'autres documents instructifs sur l'enseignement supérieur et la recherche au Mali incluent « Le Programme Décennal de développement de l'Education au Mali : les grandes orientations de la Politique Educative » et « Le cadre de dépenses à moyen terme du secteur éducation 2006-08 ».

« Avec la création formelle de l'Université du Mali en 1993, devenue Université de Bamako en 2002, l'enseignement supérieur, en République du Mali, aborde une nouvelle étape de son évolution et poursuit un développement dont les racines remontent à la loi n° 62-74/AN-RM du 17 septembre 1962. » (Réf. 1, p. 5)

Il est évident que depuis les réformes de 1962, la plus grande restructuration que l'enseignement supérieur ait connue est l'ouverture de l'Université du Mali en 1996. Les structures qui étaient appelées à l'époque, "écoles supérieures" (ou « grandes écoles ») sont devenues des facultés, écoles et instituts universitaires.

À ce jour, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur public s'élève à plus de 60 000 (voir Appendice 1) accueillis dans dix (10) facultés et grandes écoles : la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), l'Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA), la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH), l'Ecole Nationale des Ingénieurs-Abdrahamane Baba Touré (ENI-ABT), la Faculté des Sciences et Techniques (FAST), la Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie (FMPOS), l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), l'Institut Universitaire de Gestion (IUG) et l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA).

Vu le nombre croissant d'étudiants, l'enseignement supérieur a tout de suite été confronté aux problèmes majeurs suivants : (1) le nombre insuffisant d'enseignants dont plus du tiers serait composé de vacataires ou contractuels ; (2) le manque de locaux d'accueil ; (3) les problèmes de gouvernance ; (4) les problèmes d'autonomie ; (5) le manque et l'inadéquation du matériel pédagogique. Ce dernier point renvoie au manque de moyens élémentaires, comme : les bureaux pour les enseignants-chercheurs, une bibliothèque universitaire de référence, des laboratoires, des bibliothèques dans les facultés et Grandes Ecoles, des publications scientifiques locales et le manque d'accès aux publications scientifiques internationales.

L'université a permis la mise en place de deux cycles universitaires majeurs : le DEUG et la licence, qui n'existaient pas du tout auparavant, et les études post-supérieures (DEA et Doctorat) qui n'existaient qu'au niveau de l'Institut supérieur de formation et de recherche appliquée (ISFRA), né lui-même de la réforme du Centre Pédagogique Supérieur (CPS) ouvert en 1970 et dont la fonction principale fut la formation des professeurs d'enseignement supérieur (Réf. 1, p. 45).

A partir de 1998 les étudiants sont sélectionnés dans les écoles supérieures (IPR/IFRA, ENI, ENSup) par concours direct à partir du DEUG obtenu dans les facultés.

Les figures 1 et 2 représentent l'évolution des effectifs dans les différentes structures. On y voit une croissance considérable particulièrement à la FSJP, à la FSEG et à la FLASH (Figure 1). Les figures 3-7 donnent la répartition des étudiants entre les structures. La figure 7 représente la répartition des étudiants en Sciences et Lettres. Les structures scientifiques étant l'ENI, la FAST, la FMPOS et l'IPR/IFRA, et la catégorie littéraire est composée de la FSJP et de la FLASH. Les établissements recevant les étudiants venant aussi bien des séries scientifiques que littéraires des lycées, comme la FSEG, l'IUG et l'ENSUp, n'ont pas été pris en compte dans cette classification. La figure 9 reprend cette répartition pour la population estudiantine féminine.

L'analyse de ces figures montre clairement une dynamique de flux vers les deux facultés recevant les étudiants venant des séries littéraires des lycées. D'une proportion de 50% de littéraires en 1996-1997 (quand bien cette proportion contient une part non négligeable de scientifiques de la FSJE à l'époque), la population estudiantine en compte 80% de littéraires aujourd'hui (2007 – 2008). Ce **déséquilibre inquiétant**, entre les proportions de littéraires (80%) et de scientifiques (20%), résulte d'une déficience notoire dans la **politique d'orientation** des admis aux DEF. Il met en cause la pratique qui consiste à diviser systématiquement les élèves en scientifiques et littéraires. Ce grand déséquilibre est à circonscrire pour faire face au problème de flux à la FSJP et à la FLASH. Au même moment, les Grandes Ecoles (Techniques), comme l'ENI-ABT et l'IPR-IFRA, fonctionnent à vide, même si nous pouvons constater une timide reprise (non proportionnelle à la croissance de la population estudiantine du Mali) à l'ENI-ABT depuis l'ouverture des filières courtes BAC+2 (figure 2). La population estudiantine féminine n'échappe pas à cette situation de déséquilibre (Figure 9). D'une proportion de 39% de scientifiques en 1996-1997, aujourd'hui (2007 – 2008) elle ne compte que 15% de scientifiques.

La figure 10 représente l'évolution de la proportion de la population féminine dans les structures étudiées. Le constat est que : l'IUG a une proportion qui se maintient nettement au dessus de la barre des 50% ; une tendance à la croissance est observée à la FMPOS (féminisation de la profession de médecine), FLASH, FSJP et l'IPR-IFRA ; à l'ENI, la proportion se maintient au tour de 5% pendant qu'à l'ENSUp elle connaît une décroissance malgré l'augmentation de la population estudiantine féminine du pays.

D'autre part, une vue des figures 1 et 2 et des tableaux 1 et 2 illustre que la dynamique des flux est assez importante par rapport au nombre d'enseignants-chercheurs et aux capacités d'accueil qui sont assez faibles.

Ces déséquilibres ont une répercussion négative sur l'ensemble du fonctionnement de l'EnSup&RS d'où la nécessité de mettre en place un système performant de gestion du flux d'étudiants, avec une politique de résorption en amont à travers les orientations dès le secondaire, et le développement d'initiatives de formation de ressources humaines pour l'EnSup&RS.

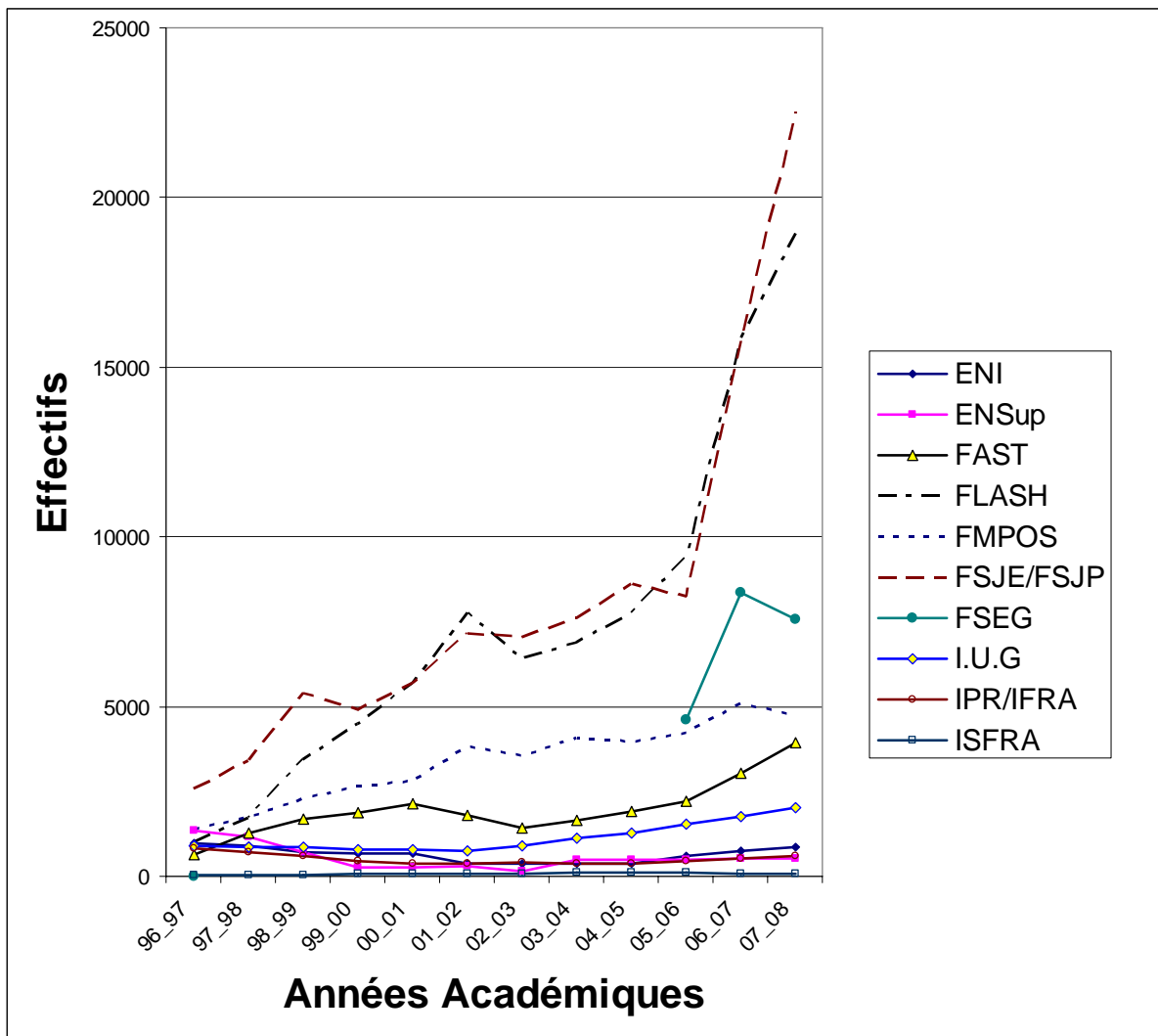


Figure 1 : Evolution des effectifs des étudiants dans les structures 1996 – 2008

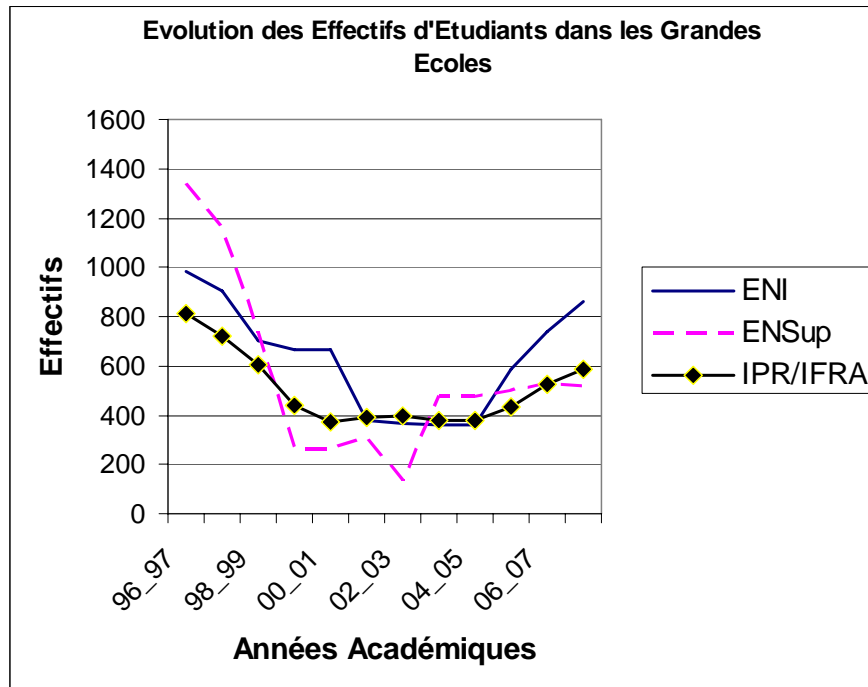


Figure 2 : Evolution des effectifs dans les Grandes Ecoles 1996 – 2008

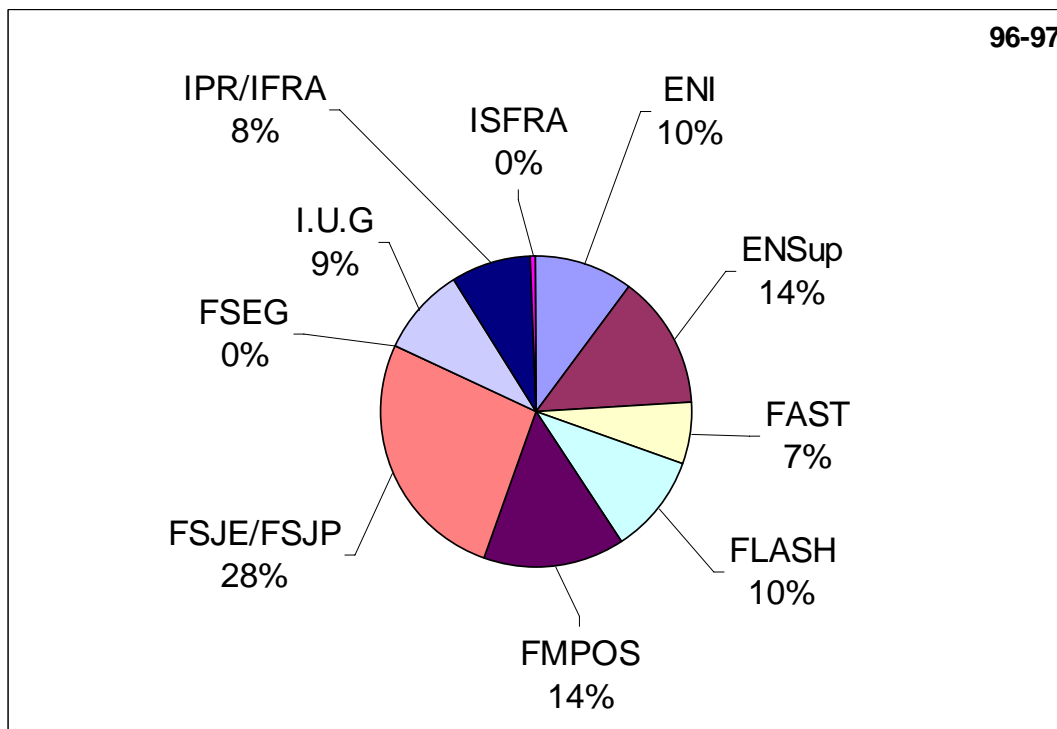


Figure 3 : Répartition des étudiants entre structures (1996 – 1997)

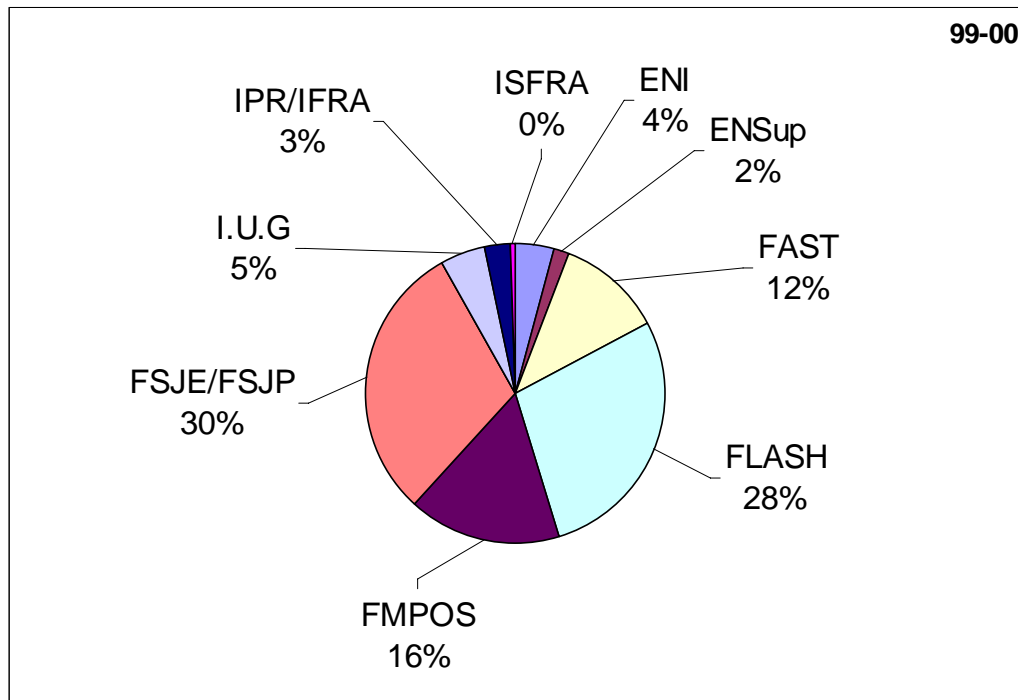


Figure 4 : Répartition des étudiants entre structures (1999 – 2000)

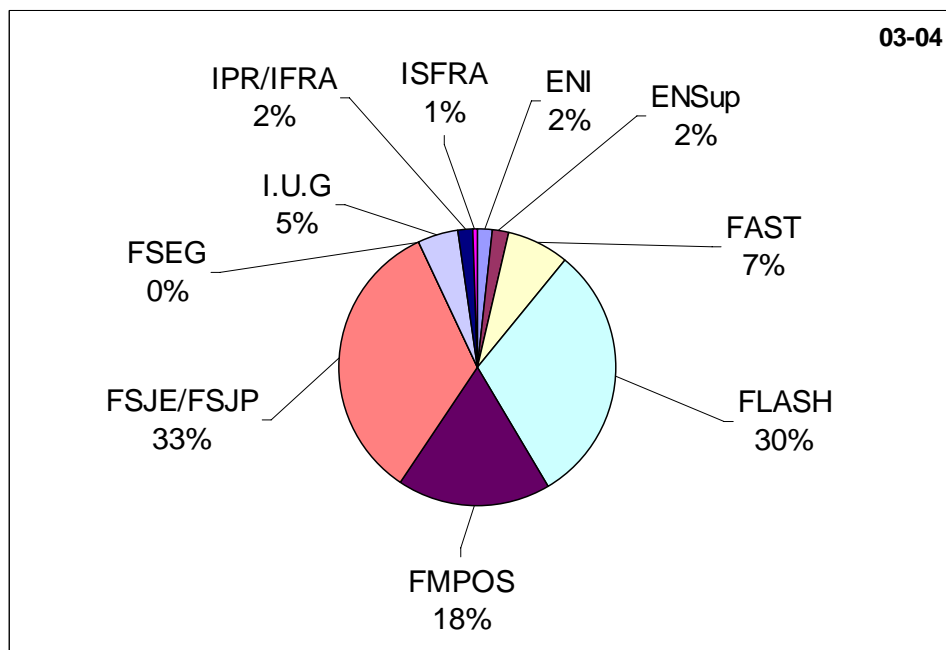


Figure 5 : Répartition des étudiants entre structures (2003 – 2004)

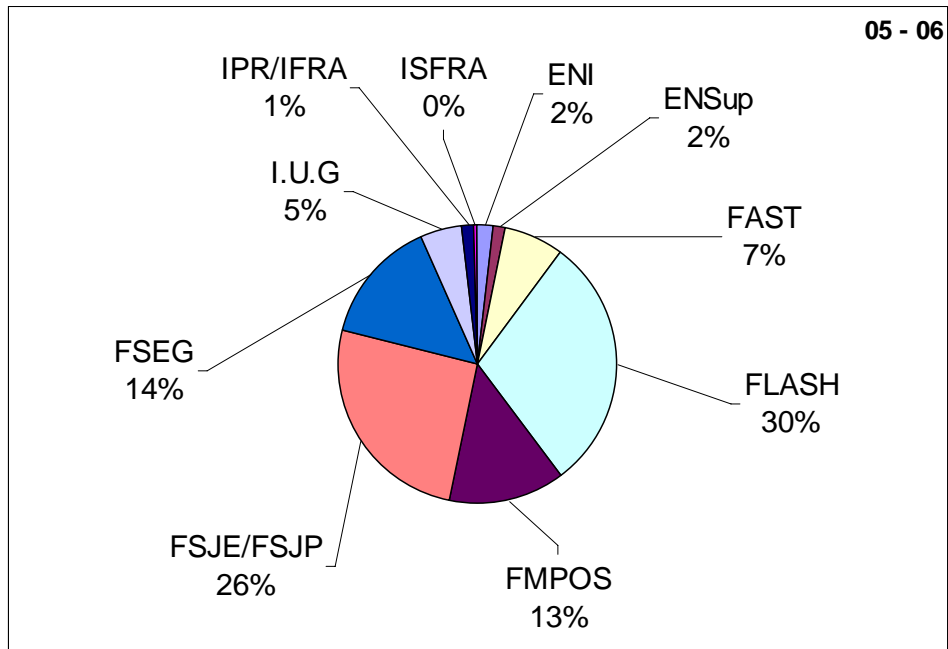


Figure 6 : Répartition des étudiants entre structures (2005 – 2006)

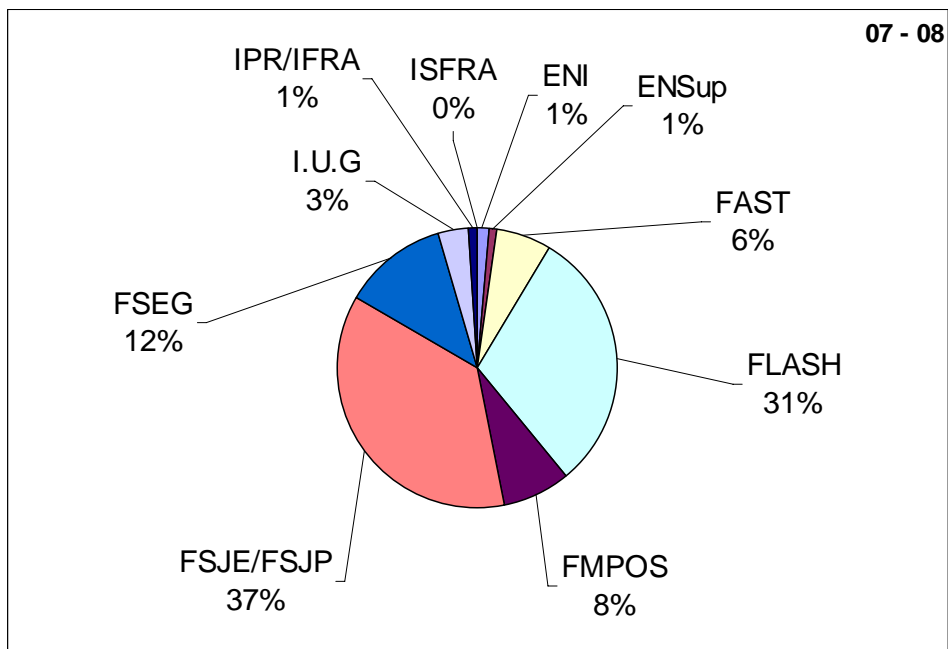
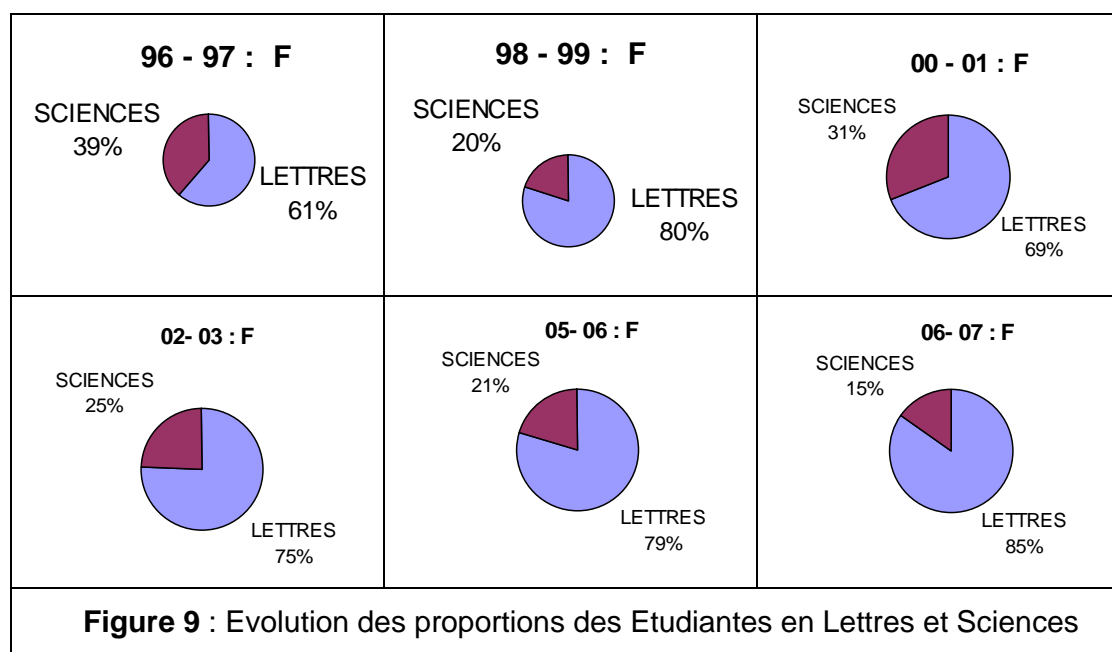
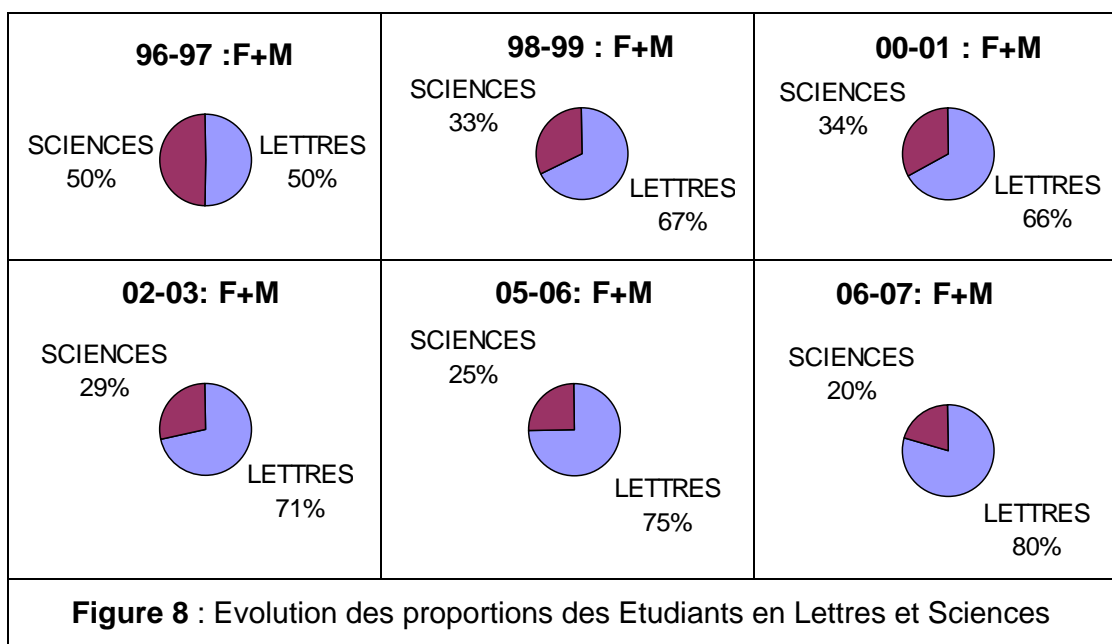


Figure 7 : Répartition des étudiants entre structures (2007 – 2008)



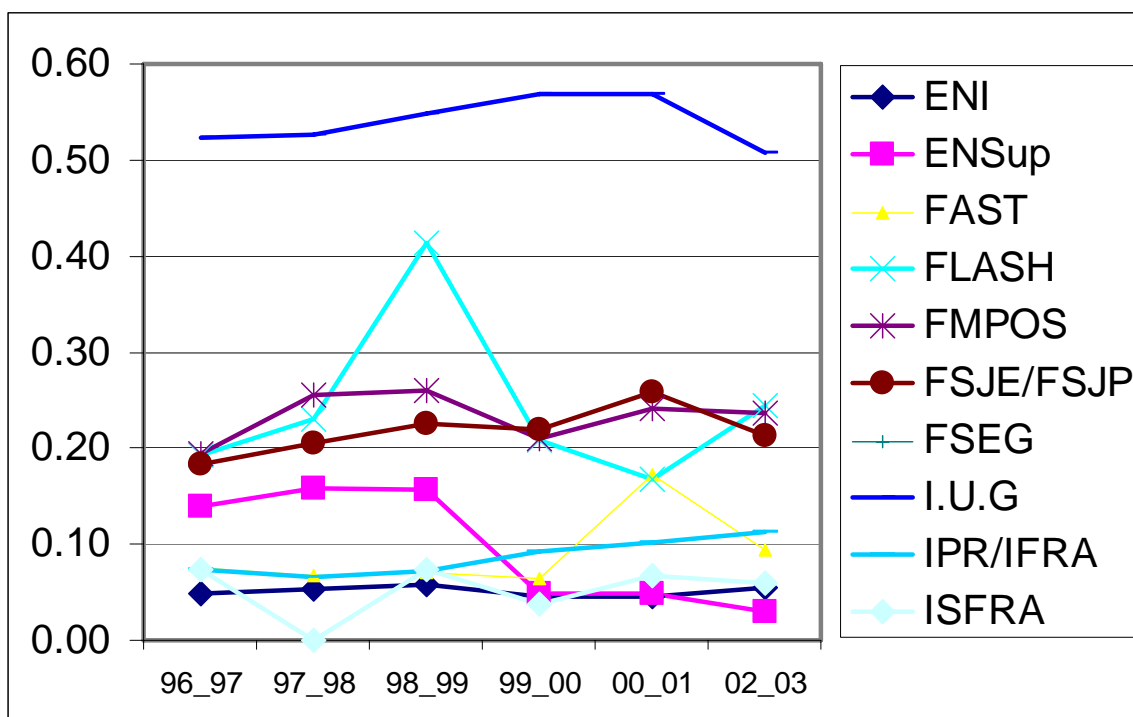


Figure 10 : Evolution des proportions d'étudiantes dans les structures

Table 1- Nombres d'enseignants dans les Facultés (2007 – 2008)

Enseignants-chercheurs/Faculté	FAST	FLASH	FSJP	FSEG	FMPOS
Professeurs	16	19	3	5	36
Maîtres de conférences	6	13	5	3	39
Maîtres assistants	16	23	5	6	97
Assistants	75	92		48	7
Autres (vacataires, professeurs honoraires, enseignants en mission)	117	Non Disponible	89	Non Disponible	33

Table 2 : Nombre d'enseignants dans les Grandes Ecoles (2007 – 2008)

Statut	Statut	
	Permanents	Vacataires
ECOLES		
IPR/IFRA	119	18
ENI-ABT	80	60
ENSUp	75	30

La situation sommairement décrite est grave. Sans l'aide du Projet de Transfert de Connaissances à travers les expatriés nationaux, elle aurait été intenable. Le Rapport d'Évaluation du Projet, Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN) (Diawara et Bagayoko, 2000) a clairement sonné l'alarme en ce qui concerne le besoin criard de supporter l'enseignement supérieur et la recherche. Les effectifs pléthoriques de la FSJE et de la FLASH, concomitant avec l'insuffisance de la population estudiantine dans les sciences et technologies ont été soulignés. Le rapport a expliqué la nécessité d'entreprendre *une planification stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche*. La plus récente évaluation du même projet « Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN) » (Ky et Sow, 2008) montre le rôle crucial de ce projet dans la provision d'assistance technique à l'enseignement supérieur et la recherche avec plus de 280 missions d'enseignement ou de recherche exécutées par des Maliens de l'Extérieur, de 1998 à 2007.

Quant à la recherche, elle était presque inexistante dans l'enseignement supérieur - à l'exception d'efforts louables à la FMPOS, l'IPR/IFRA, l'ISFRA, et plus récemment à la Faculté des Sciences et Techniques (FAST). Une des conséquences directes des effectifs estudiantins pléthoriques consiste en des heures supplémentaires qui ne laissent pas de temps pour la recherche ou pour un encadrement professionnel. Le projet TOKTEN (Ky et Sow, 2008) a sérieusement contribué aux efforts de recherche dans l'enseignement supérieur. Dans la version finale de cet document, après le Forum, nous allons fournir des descriptions des oasis d'excellence qui comprennent Malaria Research and Training Center (Centre de Recherche et de Formation sur le Paludisme), dirigé par le Pr. Ogobara Doumbo, la recherche en agriculture à l'IPR/IFRA, et le Laboratoire de Biologie Moléculaire Appliquée à la FAST, sous la direction de Dr. Ousmane Koïta. Nous nous contenterons ici d'affirmer que, par la haute qualité et les sophistications de leurs travaux couronnés par plusieurs publications, ces oasis d'excellence ont littéralement sauvé l'existence de la recherche dans l'enseignement supérieur. Nous devons ajouter que le Laboratoire de Calculs Numériques à la FAST, dirigé par le Pr. Komakan Konaté, est en train de se faire une très bonne réputation avec ses publications et les thèses de doctorat.

L'Institut d'Économie Rurale (IER), une arme très importante du Comité National pour la Recherche Agricole (CNRA), n'est pas rattaché au Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique. Le plan stratégique du CNRA (CNRA, 1999), les rapports annuels de l'IER (IER, 2002 ; 2003 ; 2004 ; 2005), et les publications montrent qu'il constitue un modèle à imiter. Le bon fonctionnement du CNRA, le financement stable et conséquent, une infrastructure robuste, un personnel très qualifié, et un cadre légal relativement clair expliquent en partie le succès de l'IER. Il y a d'autres centres de recherche, rattachés aux ministères chargés de la Santé ; des Mines, Énergie, et de l'Eau ; etc., qui, l'on suppose, feront l'objet d'une étude dans à peu près un an.

3.2 États Dynamiques des Lieux

Ici nous entendons par états dynamiques des lieux une série de caractéristiques ayant trait à la structure du système enseignement supérieur et recherche, particulièrement à la lumière des normes ou standards internationaux, son évolution dans le temps, les lois et textes le régissant le système, les formes des incitations (ou découragements), et les méthodes d'évaluation et d'assurance qualité. Implicite dans cette vue d'états dynamique des lieux est le système de valeurs qui prévaut et qui est souvent différent de celui qui est proclamé. Comme dit plus haut, les états dynamiques des lieux qui suivent, distinguent ce Forum de tout autre forum ou rencontre qui l'ont précédé. Le lecteur est avide du fait que ce qui suit n'est nullement une attaque de qui ou quoi que ce soit. Notre but, qu'une honnêteté intellectuelle minimale s'impose, est de laisser les nombres et les faits parler.

4.2.1 L'Évolution du Système Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

D'après les données qui sont ou ne sont pas dans la Base Globale de Données sur l'Éducation (GED, UNESCO et USAID, 2008), le système éducatif tout entier du Mali était stagnant de 1970 à 1990. De 1992 à nos jours (octobre, 2008) un progrès louable a été fait en termes de construction d'écoles, avec un accent particulier sur l'enseignement de base. Ceci s'est traduit par un accroissant encourageant du taux de scolarisation au Mali. Même de 1990 à 2005, l'enseignement supérieur est resté dans l'oubli, comme si personne ne savait que l'heureux accroissement du taux de scolarisation ne va pas générer un flux très important à travers les cycles secondaire et supérieur de l'enseignement. Bien que l'ouverture de l'Université du Mali en 1996 soit louable, cette ouverture n'était pas accompagnée de dotation en infrastructures (y compris des bureaux pour les enseignants, des laboratoires dignes de ce nom, etc.). A l'exception de l'ENI, les professeurs n'ont ni bureaux, ni laboratoires, ni personnel technique de support. Apparemment, il n'était pas prévu que les enseignants devaient s'adonner à un encadrement professionnel encore moins à la recherche. Les ressources immobilières de l'enseignement supérieur au Mali ressemblent à celles d'un lycée. D'ailleurs un lycée typique a suffisamment de salles de classes pour accommoder tous ses cours. Ce qui n'est pas le cas dans l'enseignement supérieur au Mali. *Le point ici est de souligner que la genèse des présentes difficultés se trouve dans les quatre décennies passées. C'est seulement dans les années 2000-2008 que les locaux du Rectorat, de la FLASH, de la FSJP (2008) et FSEG (2008) ont été bâtis. Un impératif qui découle naturellement de cette situation est qu'il faut commencer à pourvoir, et cela annuellement, des ressources financières pour le maintien, la modernisation (câble Internet), et l'expansion de l'infrastructure de base et pour l'enseignement supérieur et pour la recherche.*

4.2.2 Structure Macroscopique du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Par structure macroscopique, nous entendons les institutions (d'enseignement supérieur et de recherche) et les agences affiliées. Une comparaison du système au Mali avec celui du Ghana ou du Nigeria (National Accreditation Board, Ghana, 2008 ; National Universities Commission, Nigeria, 2008 ; GED, UNESCO et USAID, 2008) les points suivants sautent aux yeux.

- Contrairement au cas du Mali, ces pays et plusieurs autres ont une variété d'institutions d'enseignement supérieur (de 2 ans – avec débouchés sur le marché du travail ou les établissements de 4 ans ou plus, de 4 ans mais seulement pour quelques filières affiliées comme dans les polytechniques, des universités (y compris celles de science et de technologies) qui délivrent le diplôme de doctorat (Ph.D.).
- Contrairement au cas du Mali, **une agence d'assurance qualité** (ou d'accréditation selon certains) dont le travail garantit que tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé, va satisfaire des standards ou normes académiques (ou pédagogiques) [Voir Materu, 2007 sur « *Higher Education Quality Assurance in Sub-Saharan Africa: Status, Challenges, Opportunities, and Promising Practices* »]
- *Le processus d'assurance qualité pour les institutions induit des évaluations valides, fiables, et compréhensives dans les institutions d'enseignement supérieur.*
Présentement au Mali, une telle évaluation n'existe pas dans la plupart des institutions. Pour être compréhensive, les termes de cette évaluation doivent nécessairement inclure toutes les composantes des rôles et responsabilités de tout un chacun. Naturellement, il y a des instruments d'évaluation pour les enseignants, les administrateurs, et le personnel de support.
- Contrairement au cas du Mali où *la planification stratégique* est une grande exception (CENLA, 1999), c'est la règle au Ghana et au Nigeria. Notons que cette planification a pour corollaire une collecte fiable et complète de données et d'informations qualitatives qui demande un *système de gestion d'information* [une des priorités de la Deuxième Décennie de l'Éducation, à laquelle le Mali a souscrit en 2006 (Union Africaine, 2006a). Dans ce domaine, le Sénégal se distingue

clairement par le contenu de ses sites Internet sur l'Education (Ministère de l'Education, Sénégal, 2008).

- Contrairement au cas du Mali, ces pays ont *une Académie des Sciences* qui veillent (indirectement, à travers des études, des rapports annuels, etc.) à la promotion de la science et de la technologie, de la participation responsable de ces pays dans les organisations et réseaux régionaux et internationaux de science et de technologie, et davantage.

Ces points illustratifs et d'autres (pour la Recherche) élucident des états des lieux qui ne se voient que par comparaison – particulièrement à des pairs qui sont en train de réussir (i.e.. sont engagés dans les meilleures pratiques). Le dernier élément du premier point mérite plus de commentaire. En effet, il est établi que la recherche scientifique et technique fleurit dans un département d'étude et de recherche ou dans une Grande Ecole qui délivre le doctorat (Bagayoko, 1996). Cet auteur a seulement prouvé une corrélation qui n'est pas une relation de cause à effet. Cependant, considérant l'apport significatif en personnel qualifié que les étudiants doctorant représentent, on n'établit que la causalité.

4.2.3 Les Problèmes de la Gouvernance de l'Enseignement Supérieur au Mali

Pendant les journées de réflexion, les écoutes, les ateliers, les concertations régionales, et plusieurs rencontres avec des groupes (SNESup, AEEM, Enseignants dans les facultés) les discussions sur la gouvernance étaient marquées par « donner l'autonomie aux institutions et aux facultés ». Des suggestions pour « élire » le Ministre (au lieu qu'il soit nommé) ont également été faites. Par souci de brièveté, nous invitons le lecteur à consulter « Global Trends in University Governance » (Fielden, 2008) où les différentes formes de gouvernement sont passées au peigne fin. *Il sort de cette étude qui couvre tous les continents, que l'autonomie pour les institutions est purement imposée par le contexte contemporain où l'agilité est nécessaire pour s'adapter et pour compétir dans sa sous-région et globalement.*

4.2.4 Les Textes légaux et leurs Effets

Ce sont ces textes qui ont déterminé la présente structure de gouvernance qui est en déphasage clair avec la tendance mondiale vers l'autonomie (pédagogique, administrative, financière, etc.). Un arrêté du Ministère de l'Education (ce n'est pas le fait du Ministre actuel) parle de « syndicat » des étudiants ! Et plusieurs personnes semblent surprises quand des groupes d'étudiants se comportent comme des syndicats au lieu d'associations. Nous avons une liste relativement longue de ces textes (lois, ordonnances, arrêté, décret, accords, etc.) en appendice.

Un aspect particulièrement troublant est que si un Prix Nobel venait pour enseigner au Mali, les lois ne lui permettraient pas d'intégrer la fonction publique s'il (ou si elle) a plus de 40 ans ! Dans le cas où cet individu a moins de 40 ans, il ne pourra intégrer le corps enseignant du Supérieur qu'au rang de Maître-Assistant (ou moins)! Ensuite la différence entre les plus hauts indices des professeurs et des assistants est pratiquement insignifiante. Et certains s'étonnent du fait que nous avons un très grand nombre (bien qu'insuffisant vu les pléthores dans certaines facultés) d'assistants ! Les agences d'assurance qualité dans plusieurs pays généralement demandent qu'un très haut pourcentage des enseignants ait le doctorat (le Ph.D. dans d'autres pays).

Clairement, l'autonomie mentionnée ci-dessus demandera que plusieurs lois relatives à la fonction publique soient relues, en plus de plusieurs autres directement germaines à l'enseignement supérieur et la recherche. Une absence de « check and balance » a permis à des facultés ou institutions d'empêcher des chercheurs détenteurs de doctorat de donner des cours comme brillamment prévu par les textes relatifs à leurs statuts de chercheurs. *[Brillamment n'est pas à prendre à la légère ; dans tous les pays où les sciences et technologies ont fleuri, il semble y avoir des ponts solides entre l'enseignement supérieur et les institutions ou organisations de recherche*

(publiques ou privées), et entre l'enseignement supérieur et les agences gouvernementales de tout genre. N'est ce pas via ces ponts, en partie, que la recherche se traduit en produits, procédés, etc. ?]

Les textes imposent un culte du secret. Les détails sur cette affirmation se trouvent en partie dans les textes relatifs au fonctionnement (et réunions) du Conseil d'Université et plusieurs autres. Non seulement les réunions ne sont pas publiques, mais aussi les informations ne le sont pas. D'ailleurs, il faut ajouter que des procédures par lesquelles de grandes décisions sont prises indiquent que « des individus dans l'anonymat total » ont des influences inouïes. Pour bien comprendre cette affirmation, suivez la progression d'un projet de décision à travers les réunions « secrètes ». Il faut noter ici que ces individus ne sont pas coupables de quoi que ce soit, d'ailleurs les textes les forcent à procéder ainsi dans l'obscurité ! Dans de telles circonstances, ceux qui sont affectés par ces décisions, textes, et autres n'ont pas une participation réelle à leur élaboration ou adoption.

En un certain temps, entre 1998 et 2005, un très petit nombre de structures avec des besoins criards en enseignants ont utilisé le même manque de « check and balance » pour refuser d'inviter des consultants TOKTEN qui n'allaient rien leur coûter. [Peut-être nous devons dire rien coûter à la faculté mais peut-être réduire les heures supplémentaires (et complémentaires) d'enseignement ou d'encadrement de certains individus. Et, avec le système d'élection des doyens, on voit comment cela fut possible.]

Cet aperçu illustratif sur ces points ci-dessus, y compris de lois gouvernant la dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche, indique qu'un travail sérieux de relecture et de développement de textes, documenté par écrit à toutes les étapes, est une urgence au Mali. Nous abordons ci-dessous une esquisse de voies et moyens pour un système d'enseignement et de recherche qui est remodelé, performant, compétitif (selon les standards et normes régionaux et internationaux) et innovateur qui va jouer pleinement un rôle décisif dans le développement économique et social du Mali.

5. PROPOSITONS ET/OU RECOMMANDATIONS

Les sections précédentes de ce document, nous l'espérons, signalent indirectement déjà des solutions. La hiérarchie de ces recommandations découle naturellement du processus de remodelage. Etant donné que c'est le Forum qui va décider sur les recommandations (ou propositions de solutions), il y aura des cas où nous allons offrir plus d'une alternative (parmi lesquelles le Forum décidera). Pour ces mêmes raisons, il est compréhensible que cette annexe ait des propositions différentes ou en contradictions avec celles du Comité National pour la Préparation du Forum. En effet, la préparation du Forum, dans notre entendement, c'est d'acquérir les informations et références pertinentes, de les étudier en profondeur, de présenter des sommaires qui peuvent guider les participants, et d'offrir des possibilités de solutions.

Les recommandations qui suivent représentent une synthèse cohérente et non une compilation du contenu des contributions écrites disponibles sur le site Internet des journées de réflexion. Un résumé de ces contributions est dans l'appendice (sous la rubrique Diagnostics et Recommandations).

Avant de présenter des recommandations, nous signalons qu'un remodelage ne peut se faire en moins de plusieurs mois (ou années). Par conséquent, un groupe de mise en œuvre et de suivi sera nécessaire. Nous offrons des idées sur ce sujet à la fin les recommandations.

Pour faciliter la lecture de ces propositions, nous allons les numéroter, avec la convention que la recommandation 5.1 n'est pas plus importante que la recommandation 5.2 ou vice-versa, à moins

que cela soit établi. Similairement, les recommandations 5.1.2 et 5.1.5 sont toutes liées à la recommandation 5.1, mais 5.1.5 n'est pas nécessairement moins importante que 5.1.2. Avec cette convention, nous abordons les recommandations.

5.1 Résoudre les Problèmes de Violence et de Fraude en Milieu Scolaire et Universitaire

Nous signalons que dans une perspective globale, c'est une minorité presque infime d'individus qui, de façon avérée, s'est rendue coupable d'actes de violence. Un seul cas de violence est de trop. Voilà une de nos raisons pour mettre fin définitivement à la violence en milieu scolaire ou universitaire.

La fraude, selon les cinq points qui suivent sur la violence, a plusieurs aspects en commun avec la violence ! Toutes les deux sont des violations de lois et le bafouage du *système de valeurs*, le contournement des qualifications et du mérite (i.e., l'abolition du travail et de l'effort). *Ce contournement de l'effort et du travail, s'il n'est pas éliminé, peut conduire à une gangrène socioculturelle*. Comme dans le cas de la violence, c'est une proportion infime de différents groupes qui s'est rendue coupable de fraude.

D'un point de vue académique, étant donné le nombre très large des facteurs qui façonnent la personnalité et le comportement, tout groupement de plusieurs individus (plus de 30, 100, etc.) peut être considéré comme un échantillonnage aléatoire. Alors, selon le théorème de la limite centrale, la distribution du groupe selon une vertu donnée va approcher la distribution normale. Donc, il y aura une queue (comptant un nombre relativement faible d'individus) qui court le risque de ne pas se comporter correctement ! *Toutes les sociétés (de plus de 30) du monde ont potentiellement ce problème. Depuis la préhistoire au présent, les sociétés humaines ont vu la nécessité de ne jamais permettre à cette queue de les détruire*. Là se trouve une raison profonde et globale pour ce qui suit.

5.1.1 Mettre une Fin Définitive à la Violence en Milieu Scolaire et Universitaire

Pendant les écoutes, les ateliers, les journées de réflexion et les concertations régionales, **les intervenants ont vivement condamné la violence**, les intimidations, l'induction de la peur et de la terreur en milieu scolaire ou universitaire. Le problème de la violence en milieu scolaire ou universitaire a été traité dans le Rapport du Premier Ministre (Le PM, 2005) et des solutions ont été préconisées. **Ce qui a manqué jusqu'à présent semble être une analyse du problème de violence afin de le cerner dans ses dimensions les plus effrayantes, destructives, et terroristes.**

- *L'usage de la violence ou de l'intimidation est une violation de la loi, en ce XXIe siècle*. Notons la longue tradition de respect des droits de l'homme dans l'ancien Empire du Mali : L'Article 5 de Kurukan Fuga stipule : « Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. » (Cet article du XIIIe siècle imposait la peine de mort pour les délinquants). C'est l'application d'articles de ce genre qui a servi d'éco environnement favorable à la floraison intellectuelle et universitaire à Tombouctou (particulièrement du XIVE à la fin du XVIe siècle). Il faut en effet rappeler que la sécurité est le premier des trois facteurs gouvernant le mouvement des intellectuels et autres (Bagayoko, 2006), les deux autres étant l'adéquation (ou non) des ressources financières et autres pour subvenir aux besoins de leurs familles confortablement et la liberté d'opinion et d'expression accompagnée de moyens pour exercer les expertises acquises au fil des années. Ces facteurs constituent une taxonomie dans cet ordre.

- *L'usage de la violence fausse totalement le système de valeurs qui souscrit au mérite, aux récompenses compatibles avec les qualifications, niveaux d'efforts et les résultats. La stagnation ou régression sont induites par l'impunité qui encourage à user de violence : les usagers impunis de violence et intimidations n'ont pas besoin de fournir des efforts pour obtenir ce qu'ils veulent (argent, bourses, bonnes notes, diplômes, positions ou emplois de tout genre).*
- *L'effrayante réalité est que les usagers récidivistes se professionnalisent dans leurs pratiques si la société ne les arrête pas, figurativement et littéralement. Prière de noter qu'ils ne fourniront généralement pas assez d'efforts pour apprendre. Des camarades et membres des familles des usagers de violence et d'intimidation courent le risque de devenir victimes. Cela est vrai également pour les partenaires ou complices des usagers de la violence et de l'intimidation ! Après l'école, les délinquants impunis (i.e., encouragés) emploient la même pratique d'intimidation et de violence au travail, dans les partis politiques ou autres organisations. Nous prenons l'histoire et la psychologie à témoin pour affirmer que ceux qui manipulent ou protègent les auteurs de violence très souvent deviennent un jour leurs victimes, qu'ils le comprennent à temps ou pas !*
- *L'usage de la violence et de l'intimidation contribue au manque d'enseignants en nombre suffisant. La sécurité est le premier des facteurs régissant le mouvement des intellectuels : Ils quittent les zones, pays, et villes où l'insécurité sévit pour aller vers les destinations plus favorables où la sécurité règne. Plus le niveau de formation est élevé, plus les opportunités sont grandes pour échapper la violence !*
- *L'usage de la violence et de l'intimidation décourage les partenaires techniques et financiers (y compris ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche). Quelle entité va investir des milliards et millions de Francs CFA dans des infrastructures universitaires (rectorat, bibliothèques, laboratoires de recherche, réseau Internet, complexes sportifs, dortoirs, décanat, etc.) pour les voir saccagées ou brûlées ?*

Les points ci-dessus montrent que l'éradication totale de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire ou universitaire est nécessaire pour **promouvoir l'effort, valoir le mérite** (AGEMPEM, 2008). Sans cette éradication, il ne peut pas y avoir de progrès vers un enseignement de qualité. Cette éradication, au vu des points ci-dessus, y compris le troisième point, demande des actes spécifiques de tous. Le système de « check and balance » dans le travail des services de sécurité et dans celui des procédures judiciaires, accompagné par l'aide de tous, permet d'éliminer totalement la violence en milieu scolaire ou universitaire. Presque tous les autres pays du monde l'ont fait, excepté quelques rares cas causés par des états de santé (i.e. maladies mentales).

Il est recommandé que les services de sécurité prennent les dispositions nécessaires pour la prévention. Ces dispositions peuvent inclure une « brigade » (ou autre) nationale anti-violence scolaire et universitaire. Elle doit avoir des antennes dans toutes les régions, villes, et localités. **Elle doit avoir des numéros de téléphone et tout autre moyen de contact.** Elle doit permettre la provision d'informations dans l'anonymat. Une telle information permettra à la police de cibler ses enquêtes. **Si les cinq points ci-dessus sont expliqués à la population toute entière (dans toutes les langues nationales), alors elle aidera les forces de sécurité dans leur travail.** Elèves, étudiants, parents, et autres comprendront que c'est le devoir de chacun (non seulement envers le Mali, mais aussi soi-même, sa lignée, et autres) d'aider les forces de sécurité.

Que les vrais camarades et membres des familles des « délinquants potentiels » se mettent au travail pour faire voir les cinq points ci-dessus et aider les « délinquants potentiels » à toujours éviter la violence et l'intimidation. Ne pas aider à l'application des lois, au nom d'une parenté ou d'autres, c'est pervertir nos valeurs et violer une des nouvelles lois espérées dans un avenir très proche : *un lien de parenté ou une amitié aux dépens de tous, y compris les membres de sa famille et d'autres, n'est pas dans les valeurs du Mali d'antan ni d'aujourd'hui*. Donc, il faut agir en amont pour prévenir un crime au lieu de le faire rétroactivement pour sauver un criminel.

5.1.2 Eliminer la Fraude en Milieu Scolaire et Universitaire

Plusieurs intervenants dans les journées de réflexion, les ateliers, écoutes individuelles, et concertations régionales ont insisté sur la nécessité d'éliminer **la fraude** en milieu scolaire et universitaire. Prière de relire les cinq points ci-dessus au sujet de la violence. Ils s'appliquent à la fraude également. Pour le quatrième, les meilleurs enseignants n'acceptent pas une tricherie par certains élèves ou étudiants ou par leurs collègues ou des administrateurs. Quant aux partenaires techniques et financiers, inutile d'ajouter que la fraude les décourage dans leurs efforts en faveur du pays.

Il est recommandé d'établir dans toutes les structures d'enseignement supérieur ou de recherche un *Comité d'Ethique et de Déontologie*— au cas où il n'existe pas. [Les comités de discipline peuvent jouer ce rôle pourvu qu'ils s'adonnent en amont à la promotion de la décence, de l'éthique, et de la probité envers l'état.] Il est recommandé que les établissements et structures (décanat) développent (ou relisent) leurs règlements intérieurs, avec la participation des parties prenantes, et les mettent, de façon documentée, dans les mains des parties concernées. Trop souvent des administrateurs supposent que les enseignants (anciens ou nouveaux) sont au courant de choses qu'ils ne savent pas. Le cas flagrant, pour digresser, est celui des brevets : *plusieurs administrateurs, pendant les ateliers, ont affirmé que les enseignants sont au courant des issues et procédures de brevets et de propriétés intellectuelles ; au début de leurs ateliers, aucun des 26 enseignants du supérieur qui étaient présents, quand le sondage a été fait, ne savait quoique ce soit sur ces sujets!* Les administrateurs à tous les niveaux (institutions, centres, décanats et départements) doivent être tenus responsables de vérifier (au lieu de supposer) que les informations pertinentes sont dans les mains de ceux qui sont affectés. C'est seulement avec cette vérification que l'on peut amener qui que ce soit à rendre des comptes, même dans au niveau d'actions judiciaires. **La lutte contre la fraude commence par l'élucidation des lois, règles, procédures, règlements intérieurs, etc., et leur provision (d'une manière documentée et vérifiable) aux parties concernées.**

Il est hautement recommandé que l'Assemblée Nationale relise les lois relatives *aux conflits d'intérêts* pour les modifier ou les compléter. En particulier, s'il n'est présentement pas un crime d'avoir des relations sexuelles avec une personne sous son autorité directe (et les élèves et étudiants sont sous l'autorité directe de toute personne leur délivrant des cours et participant à une évaluation de leurs performances académiques), alors une nouvelle loi doit être votée. S'il n'est présentement pas un crime d'user de sa position publique pour des fins personnelles ou de politique partisane (ou politicienne), alors une nouvelle loi doit être votée. En effet les conflits d'intérêts conduisent à une forme de fraude *qui contourne les critères de qualifications et de mérite*. L'élimination de la fraude passe également par le contrôle vigilant. Une considération sérieuse doit être donnée à la possibilité de revoir les procédures de tous les examens nationaux (CEP, DEF, BAC, Concours, etc.). Les élèves et étudiants ont recommandé (AEEM, 2008), et il semble raisonnable, que les corrections d'examen soient sur place, centralisées (et non dans les maisons ou résidences des correcteurs).

La fraude institutionnelle existe même si elle n'est pas au Mali ou n'est pas documentée au Mali (Boston College, 2008). Il y a la fraude institutionnelle quand une institution, en connaissance de

cause, clame des ressources immobilières, matérielles, un personnel hautement qualifié, une instruction qui est au diapason des standards et normes compétitifs, etc., alors que cela n'est pas le cas. Avec l'établissement des agences d'assurance qualité au Mali (voir plus loin), espérées après ce Forum, nous allons vacciner l'enseignement secondaire et supérieur (publique et privé) contre la fraude institutionnelle. Pour l'Enseignement Supérieur, le Ghana (National Accreditation Board, 2008), le Nigeria (National Universities Commission, 2008) et d'autres pays l'ont fait avec un succès qui se traduit par une élévation et un maintien de la qualité des prestations institutionnelles et du niveau des étudiants

Notons finalement, concernant la fin de la violence et l'élimination de la fraude, que *l'éducation civique fait partie de la solution à long terme*. Il faut signaler également que ce qui se passe dans les établissements scolaires et universitaires est souvent un reflet de la réalité socioculturelle. Par conséquent, il est espéré que les efforts de lutte contre la corruption (la fraude) dans la société malienne vont aboutir aux résultats escomptés. Pendant des décennies passées, des conditions de non perception de salaires mérités, le bas niveau de ces salaires, en termes relatifs à d'autres, et le coût de la vie ont servi de variables médiatrices pour expliquer et non justifier la fraude dans certains cas. Clairement, la revalorisation de la fonction enseignante et les mesures d'accompagnement d'évaluation valide, fiable, et compréhensive aideront à garantir la pérennisation de la fin de la violence et de l'élimination de la fraude en milieu scolaire et universitaire.

5.2 La Question de Politique en Milieu Scolaire ou Universitaire

Pendant les journées de réflexion sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, les écoutes, ateliers, et concertations régionales, il a été dit et répété qu'il faut « dépolitiser » l'école et les établissements d'enseignement supérieur (et de recherche). Nous prions le lecteur de revoir l'étymologie et l'étiologie du mot « politique ». Notre approche scientifique se contente d'énoncer l'essence de la politique comme le processus complexe par lequel sociétés, groupes, familles, et autres régissent leurs affaires. Il y a politique chaque fois qu'un individu ou un groupe d'individus prend une décision qui affecte le groupe ou d'autres individus ou groupes ! « Dépolitiser » l'école, dans le sens ci-dessus, est donc une impossibilité !

Ceci étant dit, définissons la politique partisane ou politicienne comme celle dont l'objectif est d'acquérir un pouvoir ou d'autres choses de valeur pour soi, sa famille, ses disciples, ou pour son parti politique dans un contexte noyé dans des conflits intérêts ! Si le contexte de conflits d'intérêts n'existe pas, il est normal pour un parti politique de travailler pour avoir des adhérents, des votes, et pour conquérir le pouvoir ! Pendant les ateliers des partis politiques, c'était confortant de voir l'unanimité sur la dépolitisation comme qualifiée dans ce paragraphe (et seuls les représentants des partis ont voté). Un fonctionnaire n'étant pas payé pour promouvoir un parti politique au détriment des autres, il y a de sérieux problèmes s'il use de sa position à cette fin. Même pour ceux qui ne sont pas fonctionnaires, contractuels, ou vacataires, une situation de conflits intérêts peut exister. Ces points sont pour dire que *la dépolitisation qualifiée* prendra des efforts sérieux d'information et d'éducation sur les subtilités qui peuvent exister. En effet, les lignes de démarcations entre le comportement légal (et éthique) et un autre qui ne l'est pas n'est pas toujours très clair ou très visible. Le comité recommandé ci-dessus (et qui doit promouvoir la déontologie et éthique) peut être utile dans l'élimination de la politique partisane en milieux scolaires et universitaires. D'ailleurs cette *dépolitisation qualifiée* peut être impossible si les doyens ou recteurs (ou directeurs d'établissement) sont élus !

5.3 La Nouvelle Structure de Gouvernance de l'Enseignement Supérieur

Succinctement dit, la présente forme de gouvernance est très problématique, pas à cause d'individus dans les structures ou au Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de Recherche

Scientifique, mais plutôt des raisons structurelles. La première indication du déficit structurel consiste en l'absence d'une ou de plusieurs agences d'assurance qualité.

Les détails pourvus ci-dessous sur les parties responsables et le temps d'exécution (voir 5.3.1 et 5.3.2) sont simplement pour indiquer aux participants du Forum que des précisions de ce genre doivent être données autant que possible. Il est entendu que *le Conseil pour la Compétitivité (dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique)*, permettra les ajustements ou modifications nécessaires suivant des délibérations publiques pour lesquelles les procès verbaux doivent être placés sur la toile (l'Internet).

5.3.1 Le Conseil Supérieur de l'Education

Bien qu'il ait été prévu par la Loi d'Orientation de l'Education en 1999 (Voir Appendice), il a fallu attendre 8 ans [l'arrivée du présent Ministre de l'ES&RS (Pr. Amadou Touré)] pour l'établissement formel du Conseil Supérieur de l'Education. Nous recommandons très fortement que ce Conseil soit opérationnel dans le meilleur délai possible. Une des fonctions de ce Conseil doit être le développement d'une politique générale en matières foncières et immobilières pour l'éducation. La situation intenable d'insuffisance caractérisée du domaine universitaire et des locaux de tout genre (salles de classe, bureaux des enseignants, laboratoires de recherche, complexe sportif, etc.) est une conséquence directe du manque d'attention et donc l'absence d'une planification stratégique.

5.3.2 Agences d'Assurance Qualité

Il est donc hautement recommandé que le Mali établisse une ou des agences d'Assurance Qualité (National Accreditation Board, Ghana ; National Universities Commission (NUC, Nigeria, 2008) ; Materu, 2007 ; UNESCO, 2008 (contribution) et 2006b) pour les établissements d'enseignement supérieur publiques et privés. Une série de recommandations de l'AEEM va dans la direction d'assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage (Contribution, AEEM, 2008) et la CAFO dit la même chose (Contribution CAFO, 2008). En effet, l'intégration régionale seulement demande que la valeur des diplômes soit raisonnablement garantie – si les homologations de diplômes doivent continuer ou doivent être faites. L'actuel Ministre chargé de l'EnSup&RS (Pr. Amadou Touré) a déjà indiqué au Pr. Bagayoko les dispositions en cours pour une telle agence pour l'enseignement supérieur privé. Ceci est important, vu que des diplômes d'établissement d'enseignement supérieur privé ne sont pas reconnus pour le concours d'entrée à la Fonction Publique ! Avec le travail de ces agences, l'Etat n'aura aucune raison de ne pas reconnaître les diplômes des établissements d'enseignement supérieur privé. Des feuilles de routes existent au Ghana (sur l'Internet) et au Nigeria pour l'établissement, l'opération, etc., de ces agences d'Assurance Qualité.

Parties responsables : Ministère chargé de l'EnSup&RS et l'Assemblée Nationale pour les projets de lois, l'approbation du financement. ***Temps d'exécution*** : études (y compris la détermination du coût), développement des projets de textes de 2008 à la Session Législative de 2009 ; établissement de l'agence l'étude de la validité, fiabilité, et le caractère compréhensive du processus d'assurance qualité de 2009 à Juin 2010 ; Pleine mise œuvre du processus d'assurance qualité à partir de la rentrée 2010. ***Financement*** : les partenaires techniques et financiers sont susceptibles de souscrire (financer) le processus de l'établissement de telles agences. Ils ne vont généralement pas s'engager pour les coûts récurrents une fois que la capacité d'assurance qualité est en place.

5.3.3 Autonomie fonctionnelle des Etablissements

Il est vigoureusement recommandé qu'une autonomie fonctionnelle soit accordée aux Etablissements publics d'enseignement supérieur (université, Grandes Ecoles, instituts, et ceux de toutes autres appellations). Les groupes d'établissement du même type (i.e., Grandes Ecoles et

instituts ; universités, institutions de courtes filières (2 ans), doivent être « gouvernés » (ou au moins sérieusement guidés) par des Conseils de Superviseurs. Les détails sur ces conseils ne peuvent pas être développés ici ; ils doivent être déterminés non par des individus dans l'anonymat, mais pas des Groupes Ad Hoc dont les réunions seront ouvertes au public. Cette autonomie doit être accompagnée (ou précédée) par une *planification stratégique* (Bagayoko, 2002) pour chaque établissement et le développement et l'application d'un *système d'évaluation* qui est valide, fiable, et compréhensif. Les planifications en question doivent considérer les recommandations finales faites par le Forum comme le cadre d'un plan national avec lequel les plans institutionnels doivent être alignés.

Parties Responsables : [Toute l'autonomie prévue par les textes courants peut être pratiquement accordée par les entités de tutelle à partir de la rentrée prochaine]. L'établissement des conseils de superviseurs par le Ministère chargé de l'EnSup&RS, Assemblée Nationale (pour les relectures qui la concernent) et les institutions publiques d'enseignement supérieur. Temps d'exécution : A déterminer par le Forum, tenant compte des autres recommandations ! Les institutions doivent savoir que les infusions très importantes de fonds, excepté pour certains termes, ne seront pas accordées à un établissement qui n'a pas un plan stratégique digne de ce nom.

5.3.4 Nominations des Hauts Dirigeants d'Institutions

Il est recommandé que les nominations aux positions de doyen d'une faculté, de recteur et vice recteur d'une université, de directeur général ou directeur adjoint d'une Grande Ecole ou d'un centre de recherche et les positions similaires dans des institutions futures soient faites suivant la méthode d'appel à candidature. Que la décision finale pour une nomination soit faite par un Conseil de Superviseurs ou par un ministre, elle ne doit être que pour une des personnes finalistes (3 au maximum) choisies par un Comité de Sélection. Ce Comité de Sélection doit inclure plusieurs enseignants ou chercheurs dont certains seront choisis par le SNESup.

Parties responsables : Ministère chargé de l'EnSup&RS ; autres Ministère chargés d'établissements d'enseignement supérieur ou d'institution de recherche ; Assemblée Nationale (pour les relectures ou nouvelles lois nécessaires). Temps d'exécution : La préparation pour cette approche doit commencer à partir de juin 2009 (projet de textes). L'application actuelle doit attendre environ 2012.

5.3.5 La Direction du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche

La DNESRS doit être le bras du gouvernement pour l'orientation générale, le développement, et le suivi en matière d'ES&RS. Les centres et instituts de recherche, aussi bien que les universités et les Grandes Ecoles doivent avoir leur autonomie en matière de recherche. Ces entités devraient soumettre un rapport annuel à la DNESRS qui fait une appréciation objective. Une évaluation rigoureuse de chaque institution de recherche par la DNESRS (tous les 3 à 5 ans), utilisant seulement le service de consultants (experts) compétents et indépendants, doit être le mode d'évaluation et de suivi. Les fonctions de la DNESRS telles que présentement définies se chevauchent avec celle du CNRST au point où ce dernier peut être dévolu. En fait, les besoins des facultés et Grandes Ecoles en personnel détenteur de doctorats sont tels que les chercheurs du CNRST doivent retourner dans ces structures pour supporter le D dans LMD (voir ci-dessous). D'ailleurs, le nom même du CNRST n'est pas approprié, vu qu'il ne fait pas de recherche. La tendance mondiale est d'appeler « centre de recherche » une entité qui fait de la recherche.

La DNESRS doit, obligatoirement, avoir deux Conseils pour l'accompagner dans ses fonctions de développement de la politique générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Mali. Chaque conseil (1 pour la recherche et l'autre pour l'EnSup) doit comprendre des experts

qualifiés et compétents. Les universitaires ou chercheurs maliens de la Diaspora doivent être membres parmi les membres. Les autres membres doivent être choisis en fonction seulement de leur expertise, compétence et capacité d'absorber les tendances régionales et internationales. Les différentes réunions de ces conseils (et sous conseils) doivent être annoncés au publique, doivent être publiques, et doivent permettre le publique de commenter sur les items de son agenda.

5.4 Les Institutions du Système, Additions et Reformes

La présentation des états dynamiques des lieux a montré que le Ghana et le Nigeria ont plusieurs type d'établissements d'enseignement supérieur, y compris ceux de 2 ans, les polytechniques, Universités (générales) et des Université de Science et Technologie. Plusieurs des établissements spécialisés dans ces pays forment les infirmiers (et sages-femmes) et les enseignants. La diversité de ces institutions permet un alignement de la formation avec les marchés d'emplois. L'AEEM et la CAFO ont souligné le besoin pour cet alignement. Il y a un consensus pour la création de plusieurs institutions (2 ans de durée) pour les filières courtes. Certaines des recommandations sont emboîtées dans le sens que certaines découlent directement d'autres.

5.4.1 Une Etude de Création d'Institutions

Il est recommandé qu'un groupe de 3 à 7 individus soit formé pour étudier les institutions pour les filières courtes ou autres. Il est critique que ce groupe fasse un travail rigoureux, analytique et compréhensif et que ses rapports soient substantiels. *Le groupe peut commencer avec les plans d'établissements régionaux qui n'ont pas été mis en œuvre (Ministère de l'Education, PRODEC, 2000).* Les grosses dépenses et grands enjeux associés à la création d'institutions demandent une approche compréhensive. Les décisions de création, nous croyons, seront alors rationnelles et justifiées. Le même groupe doit examiner les institutions publiques d'enseignement supérieur, qui sont sous la tutelle d'autres ministères, afin de déterminer si certaines doivent être rattachées au Ministère chargé de l'EnSup. *Il est important que les établissements spécialisés (polytechniques ou Ecoles Professionnelles) soient une priorité au lieu d'universités ou pôles universitaires non-alignés avec les activités économiques, sociales ou culturelles.*

Parties responsable : La Primature (il y aura une situation de conflit d'intérêt si le Ministère chargé de l'EnSup sponsorise cette activité). Temps d'exécution : les rapports doivent être soumis à la fin de 2009, au plus tard, afin de permettre le gros travail de logistique relatif à la création d'une institution. Financement : Primature et les Régions intéressées

5.4.2 Adoption Accélérée du Système LMD

Il est hautement recommandé que l'adoption du système LMD soit sérieusement accélérée dans les facultés et les Grandes Ecoles. Dans le cadre de sa participation dans le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (**RESAO**), le Mali s'est engagé à introduire le système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans ses structures d'enseignement supérieur. On peut déjà noter le démarrage de ce processus à la FAST. La mise en œuvre du LMD est jugée nécessaire et doit être accélérée dans toutes les facultés et Grandes Ecoles pour permettre une homologation des diplômes délivrés par notre système universitaire. L'ENI a clairement expliqué (Contribution ENI, 2008) la nécessité du système LMD pour ses besoins de formation des formateurs. Le diplôme d'études universitaires générale (DEUG) doit être éliminé au plus tard 1 an après la mise en œuvre complète du système LMD. La mise en œuvre du LMD comme système d'enseignement supérieur devrait conduire naturellement à la dévolution de l'ISFRA dont les enseignants-chercheurs doivent

être restitués à leurs DER respectifs pour mieux appuyer le D de LMD dans les facultés et combler en partie l'insuffisance d'enseignants.

5.4.3 Conversion de IUG et du Cycle Court à l'ENI en des Institutions

Une fois que ce système LMD est en place, les cycles de 2 ans ne doivent pas être dans les institutions offrant des diplômes jusqu'au doctorat (i.e., Université et ENI). Les institutions offrant le doctorat doivent se concentrer sur la recherche de façon accentuée. Cet accent doit inclure des efforts de développement, d'innovation scientifique et technologiques.

5.4.4 Bureaux de Projets Sponsorisés et le LMD

L'accent à placer sur la recherche dans les Grandes Ecoles et l'Université rend nécessaire l'établissement de Bureaux de Projets Sponsorisés dans ces institutions. Les enseignants, avec un tel bureau, auront le support nécessaire pour compétir non seulement pour le financement local, mais aussi international.

5.4.5 Infrastructure pour l'Encadrement et la Recherche

Les activités de recherche, d'encadrement et de préparation de cours demandent la construction d'infrastructures comme les laboratoires équipés et des buildings où chaque enseignant doit avoir un bureau. Un réseau Internet performant et de haut débits est une urgente nécessité pour l'accès aux journaux de recherche et aux collègues chercheurs à travers le monde.

5.5 Recherche

5.5.1 Académie des sciences

Aujourd'hui, la création d'une Académie des Sciences s'impose pour la promotion de la recherche scientifique et technologique. Elle doit avoir un rôle de conseiller ad hoc du gouvernement pour la prise de décisions rigoureuses sur les questions de science et de technologie. Elle doit être une structure qui s'autofinance après un financement de son établissement par le gouvernement pour une période de 5 ans. Vu que cette Académie était prévu par le PRODEC en 2000, elle doit être établie en 2009, au plus tard.

5.5.2 Fondation pour la recherche scientifique

Pour promouvoir la recherche scientifique et technologique, l'établissement d'une fondation pour la recherche scientifique est capital. Le Mali, en accord avec ses engagements, doit immédiatement accroître son investissement en recherche scientifique afin d'atteindre un niveau d'au moins 1% du PIB – comme consenti par tous les pays Africains. Cette fondation peut aussi recevoir des fonds provenant du secteur privé et de partenaires financiers internationaux. La méthode compétitive de financement de la recherche dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Le fonctionnement de cette fondation doit donner un modèle de transparence dans la gestion des biens publics. La fondation doit s'occuper du financement de projets dans l'ES&RS – avec un accent sur les programmes de doctorat méritants. Elle ne doit pas s'engager dans le financement de grands projets d'infrastructure foncière ou immobilière.

5.5.3 Planification Stratégique pour la recherche au Mali

L'adoption du système LMD constitue une étape décisive pour le futur de la recherche au Mali. En effet, des études ont montré que les programmes de doctorat sont critiques pour la recherche de haute qualité dans les universités et grandes écoles. Ils sont cruciaux dans le développement, l'innovation et commercialisation des fruits de la recherche.

Il est donc vigoureusement recommandé que le Mali sollicite l'assistance de l'UNESCO, dans le cadre de *la plate forme intersectorielle sur le renforcement des systèmes nationaux de recherche*, pour une revue et planification stratégiques de la recherche scientifique et technique au Mali

Huit pays africains, y compris le Sénégal et le Togo, ont déjà écrit à l'UNESCO pour exprimer leur intérêt. Ce nouveau programme de l'UNESCO est prévu pour six ans. Le Mali doit immédiatement postuler. Dans cette optique, Il est hautement recommandé que le Mali renforce sa représentation diplomatique à l'UNESCO en vue de supporter les futurs efforts en matière de science et de technologie et de formation doctorale (Dicko, 2008).

5.6 Ressources humaines

Un des problèmes les plus brûlants du système éducatif malien est le manque de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant à tous les niveaux (de l'Education de Base à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique). Saluons ici le programme de formation des formateurs initié par l'UB (Rectorat, 2007). Ce programme doit être supporté et élargi. Les Grandes Ecoles doivent avoir un programme similaire le plus tôt possible. Le système LMD, s'il est appliqué, a le potentiel de former des formateurs sur place en nombres significatifs. Le projet TOKTEN peut jouer un rôle crucial en associant la Diaspora intellectuelle malienne aux efforts de recherche et de formation dans les nouveaux programmes de doctorat.

Il doit donc être vigoureusement supporté et sérieusement financé, y compris par l'Etat, par une participation conséquente de la Diaspora.

Vu les besoins énormes pour des enseignants qualifiés en nombre suffisant pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire général et professionnel, les recommandations suivantes doivent être mise en œuvre avant la rentrée de 2009.

- 1) l'ENSUP doit être pour pouvoir jouer son rôle de formateur des enseignants du secondaire et du second cycle fondamental.
- 2) l'ENSUP doit regagner tous ses locaux afin d'entreprendre aussi un recyclage du corps enseignant (fondamental et secondaire).
- 3) La structure de salaire doit être immédiatement rehaussée pour retenir les enseignants existants et recruter d'autres, y compris des non maliens. La formation des formateurs n'a de sens que si les formés sont retenus.

5.7 CENOU

Quarante (40) ans de négligence ont abouti à une situation des étudiants qui est purement et simplement une honte nationale. Il incombe au gouvernement de considérer le cas du logement des étudiants comme une urgence nationale de la plus haute priorité possible. Bien que nous n'allions pas les énumérer, ceux qui ne comprennent pas la situation sont priés de se rendre aux dortoirs des étudiants à Badalabougou (FAST, IUG) ou à la FMPOS. Une telle urgence demande une réaction proportionnelle conséquente.

- 1) Il est recommandé de former un Conseil de Sauvetage composé de la direction du CENOU, des représentants de l'AEEM et autres pour développer dans les trois mois à venir un plan stratégique avec un budget conséquent pour que le travail commence immédiatement afin de remédier à la situation catastrophique (dortoirs, trousseaux,

complexes sportifs, dispositifs médicaux, etc.). Les contributions du CENOU et de l'AEEM (aux journées de Réflexion de la Sous-commission MSAS) constituent des sources initiales pour le Conseil de Sauvetage. Le rapport du Conseil doit être soumis au Ministre de l'ES&RS avec ampliations à Son Excellence M. Le Premier Ministre, l'Assemblée Nationale, et l'Organe de suivi pour l'ES&RS.

- 2) Il est recommandé qu'à partir de 2009 que l'admission à l'université et aux grandes écoles soit strictement basée sur le mérite et les capacités d'accueil des institutions. En attendant d'institutionnaliser le concours d'entrée à l'université, il est recommandé de prendre pour admission seulement les moyennes du bac (sans la moyenne de classe)

6. CONCLUSION : LA QUESTION MAINTENANT EST CELLE DE SUIVI

Un plan est aussi bon que sa mise en oeuvre. Pour cette raison, nous recommandons fortement que l'ES&RS ait un organe de suivi distinct et indépendant des autres. Cela ne veut pas dire que cet organe ne va pas coopérer ou collaborer avec les autres. L'expérience pendant les dix dernières ou plus années a montré que l'ES&RS n'obtient pas l'attention qui lui est due quand cette distinction recommandée n'est pas appliquée. Le PRODEC et le PISE avaient des plans et des « objectifs quantitatifs » bien élaborés pour l'ES&RS. Cependant, le document de référence du PRODEC ne consacre que cinq pages sur 60 (MEN, PRODEC, 2000) à l'ES&RS.

La bibliothèque universitaire, l'académie des sciences et le dispositif de formation à distance étaient parmi les objectifs du PRODEC pour l'ES&RS. Ils n'ont pas été exécutés. Il en est de même du plan pour *confier aux établissements le choix du nombre et de la qualité des étudiants à inscrire, dépendant de leur capacité d'accueil*, qui n'a pas été exécuté.

La transparence dans les textes, les activités, et les réunions doit caractériser le suivi de ce Forum. L'organe de suivi chargé de l'ES&RS doit inclure la représentation du SNESup. Cet organe doit annuellement soumettre un rapport à la nation. L'organe de suivi doit être rattaché à la Primature, car plusieurs ministères sont concernés. La gravité des problèmes et l'immensité des opportunités demandent ce niveau d'attention. Il est critique que le processus de suivi donne un exemple de transparence réelle, digne d'émulation.

7. BIBLIOGRAPHIE DE LA LITTERATURE CITEE

Adelman, Clifford, 2008. *The Bologna Club: What U.S. Higher Can Learn from a Decade of European Reconstruction*. Washington D.C, USA: Institute for Higher Education Policy. www.ihep.org/Research/GlobalPerformance.cfm.

Africa-U.S. Higher Education Initiative: Empowering African Higher Education for Africa's Transformation. 2008.

Association des Groupements d'Eglises et Missions Protestantes Evangéliques au Mali (AGEMPEM), 2008. Forum sur l'Education : La communauté chrétienne réagit. Nouvel Horizon, 5 septembre, 2008. Bamako, Mali.

Bagayoko, Diola, L. S. Stubblefield, and S. Hasan, 2007-2008. "Mapping Phonics-Based Reading Skills onto the Categories of the Cognitive Domain: Implications for an Effective Approach to Teaching and Learning Reading." Accepted in 2007 for Publication in the Journal of Urban Education, to appear in 2008. Preprints are available from the lead author.

Bagayoko, Diola, 2006. *Inventer un Avenir Meilleur: L'Education et la Recherche en Science et Technologie pour le Développement*. Actes du Symposium Malien des Sciences Appliquées (MSAS) de 2006. Publication : University of Oulu, Oulu, Finlande. Page 3-9.

Bagayoko, Diola, 2005. *L'expulsion (et la fuite) des cerveaux*. A www.maliweb.net (<http://www.maliweb.net/category.php?NID=18684&intr=>).

Bagayoko, Diola, 2002. *Termes de Référence pour la Planification Stratégique de l'Enseignement Supérieur au Mali*. Disponible au Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, au Rectorat de l'Université de Bamako, et avec l'auteur.

Bagayoko, Diola, 1996. *Flourishing in Changing Time*. Actes de la Conférence de 1996 de l'Etat de la Louisiane sur la promotion de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique. Voir en particulier (a) Le Diagramme de la Dynamique de la Recherche Scientifique et (b) La forte corrélation entre les programmes de Ph.D. et le montant du financement de la recherche scientifique.

Bagayoko, Issiaka, 2004. *La crise de l'enseignement supérieur au Mali*. Une présentation invitée aux Ateliers Nationaux de l'UEMOA sur la crise de l'enseignement supérieur. Disponible au Ministère, Enseignement Secondaire, Supérieur et Recherche Scientifique., Bamako, Mali.

Banque Mondiale, 2003. *Construire les Sociétés du Savoir: Nouveaux Défis pour l'Enseignement Supérieur*. Rapport de la Banque Mondiale. Les Presses de l'Université Laval, Québec, Canada.

Banque Mondiale, 2002. *Le Développement Humain en Afrique: Plan d'Action*, Washington D. C, USA. Département du développement humain, Région Afrique

Banque Mondiale, 1995. *L'Enseignement Supérieur: Les Leçons de l'Expérience*. The World Bank, Washington, D.C., USA.

Bloom, D., D. Canning, and K. Chan, 2006. *Higher Education and Economic Development in Africa*, African Region Human Development Sector. The World Bank, Washington, D.C., USA.

Comité National de la Recherche Agricole (CNRA), Institut d'Economie Rurale (IER), Institut Pédagogique Rural (IPR/IFRA), 2006. *Les Cahiers de l'Economie Rurale*. M'Baré Impression, Janvier – Juin 2006, Bamako, Mali.

Comité National de la Recherche Agricole (CNRA), 1999. *Plan Stratégique Révisé de la Recherche Agricole du Mali: 1999-2005 Rapport général*. CNRA, Bamako, Ministère du Développement Rural et de l'Eau, Bamako, Mali.

Comité National pour la Préparation du Forum, octobre 2008. Rapport De Synthèse des Tavaux du Comité National d'Organisation du Forum National sur l'Education. Korofina, Bamako, Mali.

Council on Higher Education, 2008. *Academic Freedom, Institutional Autonomy and Public Accountability in South African Higher Education: Report of the independent task team on Higher Education, Institutional Autonomy and Academic Freedom*. Pretoria, South Africa: Council on Higher Education (CHE), Pretoria, South Africa. ISBN: 978-1-919856-67-4. <http://www.che.ac.za>

Department of Science and Technology, National Research Foundation, South African Institute of Physics, 2004. *Shaping the Future of Physics in South Africa: Report of International Panel*. Pretoria, South Africa.

Diawara, M. Mariam and Diola Bagayoko, 2000. *Evaluation du Projet TOKTEN*. Rectorat de l'Université du Mali (UM), Bamako, Mali. (l'UM a été changée en Université de Bamako en 2002).

Dicko, Younouss H., 2008. Contribution soumise au Comité National pour la Préparation du Forum.

Fielden, J, 2008. *Global Trends in University Governance.* World Bank. 2008 Working Papers Series (Number – 9). The World Bank, Washington, D.C., USA.

Fielden, J. and N. LaRocque, 2008. *The Evolving Regulatory Context for Private Education in Emerging Economies*. World Bank Education Working Paper Series (Number – 14). International Bank for Reconstruction and Development/the World Bank, Washington, D.C., USA.

“*Formation à distance en Afrique Sub-saharienne Francophone: Études Comparées.*” J. Guidon and J. Wallet. Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). 2007.

Glen Farrell and Shafika Isaacs, 2007. *Survey of ICT and Education in Africa: A Summary Report, Based on 53 Country Surveys*. Washington, D. C, USA: The International Bank for Reconstruction and Development/ the World Bank, Washington, D.C, USA.
www.infodev.org/en/publication.353.html.

Haidara Baba Akhib, 2003. Les prémisses de l'enseignement supérieur moderne en République du Mali (de 1963 à 1973). Edim Sa

Institut d'Économie Rural (IER), 2002. *Rapport Annuel*. M'Baré Impression, Bamako, Mali.

Institut d'Économie Rural (IER), 2003. *Rapport Annuel*. M'Baré Impression, Bamako, Mali.

Institut d'Économie Rural (IER), 2004. *Rapport Annuel*. M'Baré Impression, Bamako, Mali.

Institut D'Économie Rural (IER), 2006. *Rapport Annuel*. M'Baré Impression, Bamako, Mali.

JoRES&RS : www.msas.maliwatch.org/jores/joresp.html

Kingdon, G. and M. Söderbom, 2008. *Education, Skills, and Labor Market Outcomes: Evidence from Ghana*. World Bank Education Working Paper Series. (Number – 12). The World Bank, Washington D.C., USA.

Ki-zerbo, J., 1994. *Histoire de l'Afrique Noire*. Edition Hatier, Paris, France.

Kouyaté, Siaka, et neuf autres traditionalistes et 13 communicateurs et participants, 1998. *La Charte de Kurukan Fuga* [La Constitution Fédérale et Loi Cadre de l'Empire du Mali (1236)]. Kankan, Guinée, 3-12 mars 1998.

Ky, Abdoulaye et Moctar Sow, 2008. *Evaluation du Projet TOKTEN 1998 à 2007, Étude Tokten Élargi*, Bamako, Mali. TOKTEN : Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals, in English ; Transfert de Connaissances à Travers les Expatriés Nationaux, en Français)

Lange, M., 2004. Inégalités de genre et éducation au Mali. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 2004; Paper commissioned for the *Education for All (EFA) Global Monitoring Report 2003/4, The Leap to Equality*. UNESCO, Paris, France.

Le Conseil Inter-Académies, 2004. *Inventer un Avenir Meilleur: Une Stratégie de Renforcement des Capacités en Science et Technologie à l'Echelle Mondiale*. Résumé.
Conseil Inter-Académies (InterAcademy Council – IAC), KNAW, Kloveniersburgwal 29, Amsterdam, the Netherlands. www.interacademycouncil.net, E-mail: secretariat@iac.knaw.nl.

Le Premier Ministre, République du Mali, 2005a. *Rapport de Mission du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dans Les Régions*. Cabinet du Premier Ministre, Primature, Bamako, République du Mali.

Le Premier Ministre, République du Mali, 2005b. *Synthèse du Rapport de Mission du Premier Ministère dans les Régions sur la Question Scolaire*. Primature, Bamako, République du Mali. 2005.

Les Cahiers de l'Economie Rurale. Bamako, Mali: Bama Impression. Janvier - Juin 2005.

Les Cahiers de l'Economie Rurale. Bamako, Mali: M'Baré Impression. Juillet - Décembre 2005.

Materu, P., 2007. *Higher Education Quality Assurance in Sub-Saharan Africa: Status, Challenges, Opportunities, and Promising Practices*. World Bank Working Paper No. 124. Africa Region Human Development Sector. Washington, D.C., USA.

Ministère de l'Éducation, 2001. *Projet De Charte du partenariat en éducation et Formation*. Version Corrigée. Dakar, Sénégal.

Ministère de l'Éducation Nationale, 2006. *Cadre de Dépenses à Moyen Terme du Secteur de L'Éducation 2006-2008*. Ministère de L'Éducation Nationale, Bamako, République Du Mali. 2006.

Ministère de L'Éducation Nationale (MEN), Mali, 2000. *Programme Décennal de Développement de l'Éducation. Grandes Orientations de La Politique Éducative*. MEN, Bamako, Mali.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Mali, 1993. *Mission Universitaire pour la Mise en Œuvre de l'Université de Bamako: Rapport Final*. MESRS, Bamako, Mali.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEET&FP), Sénégal, 2008. *Rapport National Sur La Situation de L'Éducation 2007*. Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE), Programme Décennal De L'Éducation et De La Formation (PDEF), MEET&FP, Dakar, République du Sénégal. ISBN 0850-1637

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2008. *Rapport National Sur la Situation de l'Éducation 2007 : Programme Décennal de L'Éducation et*

de la Formation (PDEF), Sénégal : ISBN 0850-1637. Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE).

Ministère de l'Éducation (ME, Sénégal), Ministère Délégué, Chargé de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, Sénégal, 2001. *Projet De Charte du Partenariat en Education et Formation. Version Corrigée*. Dakar, Sénégal.

National Accreditation Board, 2008. *Documentation complète, en Anglais, sur le processus d'accréditation, les conditions d'accréditation, et plus*. National Accreditation Board, No. 6, Bamako Street, East Legon, P. O. Box CT 3256 Cantonments – Accra, Ghana; Site sur la toile: www.nab.gov.gh et adresse électronique : Nabsec@nab.gov.gh.

National Universities Commission, 2008. Documentation, en Anglais, sur l'accréditation des institutions publiques et privées d'enseignement supérieur, listes des institutions accréditées, les notes reçues par les institutions accréditées, et plus. National University Commission of Nigeria, Abuja, Nigeria: Site sur la toile: www.nuc.edu.ng.

National Reading Panel, 2000. *Summary Report: Teaching Children to Read: An Evidence-Based Assessment of the Scientific Research Literature on Reading and its Implications for Reading Instruction*. National Reading Panel, Washington, D.C., USA.
<http://www.nichd.nih.gov/publications/nrp/smallbook.cfm?renderforprint=1>.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et US AID (sponsor du site Internet qui est interactif), 2008. *La Base Globale de Données sur l'Éducation (Global Education Database - GED)*. UNESCO, Paris, France.
<http://quesdb.cdie.org/ged/index.html>.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), 2008. *Préparation du Forum sur l'Éducation : l'Apport de l'UNESCO*. Nouvel Horizon, 21 août, 2008. Bamako, Mali.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). 2006a. *Lignes Directrices pour des Prestations de qualité dans l'Enseignement Supérieur Transfrontalier*. UNESCO, Paris, France.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). 2006b. *Rapport de l'UNESCO sur la Science*. UNESCO, Paris, France.

Pléa, M., S. Diakité, A. Ballo, Y. Traoré, and A. Dao, 2002. *Le Système Universitaire Malien de 1996 à 2002: Bilan et Perspectives*. L'Université de Bamako, Bamako, Mali.

Rectorat de L'Université de Bamako, Mali, 2007. *Programme de Formation des Formateurs 2007-2017*.” Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), Bamako, Mali.

Sacko, L., 2008. *Recueil des Textes Législatifs et Réglementaires de l'Institut d'Economie Rurale (IER)*. (1ère Edition.) Bittar Impression, Bamako, Mali.

Steinfeld, E., 2005. *Education for All: The Cost of Accessibility. Education Notes*. The World Bank, Washington D.C., USA.

Saint, William, 1999. *Tertiary Distance Education and Technology in Sub Saharan Africa*. Working Group in Higher Education, World Bank, Washington, DC.

Union Africaine, 2006a. *La Deuxième Décennie de l'Education en Afrique*. Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopie.

Union Africaine, 2006b. *Le Plan d'Action Consolide de l'Afrique pour la Science et la Technologie*. NEPAD Bureau de la Science et de la Technologie, Pretoria, Afrique du Sud.

Union Africaine, 2005. *Evaluation de la Première Décennie de l'Education en Afrique (1997-2006)*. Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopie.

United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), 2008. *Science with Africa Conference Materials and Proceedings*. UNECA, Addis Ababa, Ethiopia.
<http://www.uneca.org/sciencewithafrica/>. Voir en particulier «Investir dans l'avenir: Dépenses de R-D en Afrique».

Watkins, A, A. and M. Ehst, 2008. *Science, Technology, and Innovation: Capacity Building for Sustainable Growth and Poverty Reduction*. *Directions in Development: Science, Technology, and Innovation*. The World Bank, Washington, D.C., USA.

8. APPENDICES

8.1 Diagnostic et Recommandations

8.1.1 Gouvernance et Gestion des Ressources

Gouvernance et Gestion des ressources 1/3			
Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
Performance dans le leadership	Recteur et Directeur/Directrice (DNESRS, CNRST, institutions de recherche, grandes écoles, etc.): NOMINATION AVEC APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE. Il/elle doit avoir une mission claire sur laquelle Il/elle sera périodiquement évalué(e) par écrit	Ministère en charge de l'ESR-démarrage Immédiat du processus (3 mois max.)	Nécessite de sélection par un jury compétent et indépendant sur des critères clairs basés sur la compétence et la productivité intellectuelle.
Efficacité dans la promotion de personnel	Une politique claire, basée strictement sur le mérite, doit être établie et exécutée dans la transparence	Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent	Nécessité de la mise en place d'un jury compétent et indépendant qui s'appuiera sur des critères clairs basés sur la compétence et la productivité intellectuelle.
Amélioration de la qualité et de la quantité des ressources humaines	-Recrutement (enseignant-chercheurs, personnel administratif et technique, etc.) en adéquation avec les besoins réels des structures. Ne pas limiter l'âge, tenir compte du grade initial du candidat. -Transférer le recrutement au rectorat ou au décanat/Direction, et associer les professeurs titulaires surtout dans le recrutement de leurs assistants éventuels. -L'intervention des professeurs de la sous région	Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent	- Les universités ne devraient pas dépendre de la fonction publique concernant le recrutement des enseignants et le contrat de travail des enseignants. - Insuffisance de professeurs de rang magistral ;

Gouvernance et Gestion des ressources 2/3

<p>Bonne gestion des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Allouer des ressources financières aux DER afin qu'ils puissent supporter les charges de fonctionnement et d'investissement -Autonomie des sections. -Les plans de carrière du personnel (fonctionnaires et contractuels) devront être clarifiés -La mise en place d'une politique de formation post doctorale. - Créer des écoles doctorales -Instaurer un cadre d'accueil en responsabilisant les professeurs et les maîtres de conférences pour les jeunes assistants qui arrivent à la faculté -Donner la possibilité aux étudiants d'évaluer les enseignants à travers des fiches anonymes par trimestre ou semestre -Valoriser les ressources existantes et développer les relations avec les entreprises -Accorder fréquemment une année sabbatique aux enseignants -Adopter une stratégie de formation du personnel technique particulièrement les bibliothécaires. 	<p>Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de plan de carrière pour les contractuels ; -La centralisation à outrance des activités du personnel administratif et technique a comme conséquence l'engorgement des services pour les relevés de note ; les attestations de diplôme ; et des guichets pour l'inscription. Cet encombrement crée l'apparence de surplus de travail et est source de pas mal de problèmes. -Absence de texte régissant la gestion des sections (FLASH) -L'impression de donner la priorité aux vacataires au détriment des permanents -La violation des textes par l'administration à travers l'admission des vacataires dans des commissions d'examen et l'éviction des permanents au profit de ces derniers -La non application des textes légaux et leur interprétation extensive en s'arrogeant des prérogatives qui n'existent dans aucun texte -Le recours massif aux vacataires alors que les compétences existent et sont recrutées et payées par l'Etat -L'opacité et la gestion restreinte en fonction de l'appartenance syndicale sont les facteurs d'exclusion d'une franche importante du corps des enseignants -Absence de programme de formation des enseignants en pédagogie. -La lutte factionnelle entre professeurs qui polluent l'atmosphère de travail. -La recherche du gain facile pousse certains enseignants à s'inscrire dans une logique de clientélisme à visage découvert -L'inexistence d'un dispositif d'accueil et d'encadrement des jeunes assistants. -Ce ne sont pas les plus méritants qui ont les hauts titres
--	---	---	---

Gouvernance et Gestion des ressources 3/3

<p>Restauration de l'éthique, de la déontologie et de la discipline</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Clarifier, diffuser et faire appliquer le code d'éthique et de déontologie -Trancher sur la rétention des notes et le refus d'évaluation (relecture des textes régissant les examens, les concours et autres évaluations). 	<p>Syndicat et administration-Processus immédiat et permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Tache pédagogique pas toujours exécutée -Certains professeurs donnent des cours privés payants à leurs étudiants. - Des enseignants continuent de vendre les brochures de très mauvaise qualité pédagogique. -Des enseignants se battent pour avoir des heures qu'ils se savent incapables de donner -Des professeurs voyagent sans prévenir l'administration -Les perturbations dues aux grèves des étudiants et des enseignants qui entraînent un manque de concentration et de motivation des étudiants -Des luttes factionnelles intempestives entre étudiants pour les postes au bureau de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM). -La très grande présence des professionnels, en général, peu enclin à subir la rigueur des activités académiques et très prompt à « acheter » les services.
<p>Mise en place d'un système performant d'évaluation du système, des programmes et des enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Il s'agit d'une agence qui sera chargée d'élaborer un cadre général d'évaluation. -Evaluation annuelle pour les institutions et les facultés. -Pour le système entier de l'enseignement supérieur, elle peut être faite chaque année ou tous les deux, trois ou quatre ans. -Il est très recommandé, pour être du côté de la prudence, que l'évaluation pleine du système soit faite tous les deux ans. - Organiser des séminaires sur la manière d'évaluer dans les différentes disciplines - Organiser des séminaires à l'externe comme à l'interne sur les thématiques riches et variées notamment sur les manières d'enseignement des sciences sociales, des sciences appliquées et de la technologie, d'encadrement des mémoires, d'animation des séances des travaux dirigés et des conférences scientifiques, les publications scientifiques dans les revues scientifiques. -Evaluer les politiques publiques menées par les facultés suivant les normes et standards internationaux en matière de gouvernance -Instaurer une grille d'évaluation des soutenances de mémoires 	<p>Syndicat et administration en rapport avec le ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent</p>	<p>Bien que L'évaluation annuelle du progrès accompli soit d'importance capitale, on note que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enseignants ne sont pas évalués - Les administrations ne sont pas évaluées

8.1.2 Formation et emploi

Formation et emploi 1/2			
Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
Maîtrise du flux	<ul style="list-style-type: none"> -Promotion de l'enseignement supérieur privé (homologation des diplômes, suivi régulier, etc..) -Etablissement de critères de sélection (concours sélectif) des étudiants pour accéder aux DER -Mettre en place des critères objectifs de sélection qui tiendront compte des capacités d'accueil -Mettre sur place une politique en amont pour intéresser les jeunes aux matières scientifiques -Ouvrir des filières courtes professionnelles (supérieures) -Ouvrir plus d'écoles de formation professionnelle (niveau secondaire) 	<p>DNESRS/Associations des écoles supérieures privées-</p> <p>–Processus immédiat et permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pléthore d'étudiants (FLASH, FSJP, FSEG) -La non maîtrise du flux des nouveaux bacheliers vers le supérieur est un facteur entravant. -La baisse vertigineuse des niveaux (une très forte proportion des étudiants a un niveau largement en deca de la moyenne).
Amélioration de l'accès aux grandes écoles	<ul style="list-style-type: none"> -Les Grandes Ecoles doivent revenir à l'ancien système (avant création de l'Université) en recrutant (sur concours) à partir du Bac ou équivalent suivant des critères propres à chaque École. 	<p>Ministère chargé de l'ESR-</p> <p>Processus immédiat et permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les produits issus des facultés et des IFM présentent de sérieux problèmes de niveau dans certaines disciplines clés tel qu'il est impossible de leur former correctement sans modifier les cycles (nombre d'années d'études) de formations des Écoles et une telle modification aurait pour conséquence la délivrance d'un diplôme ne correspondant pas finalement aux nombres d'années d'études. Ces problèmes ont pour sources: (1) L'inadaptation des programmes d'enseignement des Facs et des IFM aux besoins des Écoles; (2) La non-exécution des programmes d'enseignement due aux années tronquées (3) La baisse significative du niveau du Bac Malien
Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> -Amener l'ensemble du corps professoral à se connecter - Encourager les enseignants à mettre les cours en ligne -Développer la formation a distance -Utiliser l'Internet pour l'inscription des étudiants - Introduire l'informatique comme discipline aux départements 	<p>Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent</p>	<p>Accès difficile à l'Internet (Écoles ou bureaux & laboratoires non connectés)</p>

Formation et emploi 2/2

Bonne gestion des bourses d'étude et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> -Bourse aux professeurs titulaires de DEA et aux meilleurs étudiants -Bourses postdoctorales 	Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent	Les titulaires de DEA constituent la majorité du corps enseignant de l'ESR.
Bonne gestion de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir et multiplier les DEA d'enseignement -Initier les DESS et la formation en capacité. - Adapter la formation aux besoins du marché - Assurer une formation en pédagogie des enseignants (n'ayant pas) dès leur recrutement; - Réviser périodiquement les programmes d'enseignement pour les adapter aux besoins du milieu professionnel et de l'emploi; - Offrir des stages de perfectionnements aux enseignants ; - Mener les enseignements théoriques et pratiques suivant le respect d'un volume horaire. -créer des cadres de Co-encadrement de thèses avec les autres universités 	Ministère chargé de l'ESR et Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent	<ul style="list-style-type: none"> Problèmes de mise à jour des programmes d'enseignement (manque de conseils de perfectionnement) ; Manque de formation doctorale et postdoctorale ; Inexistence de formation continue des enseignants.
Bonne gestion des examens	<ul style="list-style-type: none"> -Eviter d'organiser les grands devoirs, les partiels et les examens au même moment afin de permettre la transparence des travaux de commission et le traitement adéquat des réclamations qui sont des droits inviolables des étudiants -Que les présidents de commission d'examen soient soumis aux mêmes obligations de transparence que les autres membres -Etablir une charte d'examen 	Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent	Le système d'évaluation dans certaines facultés est lourd et mal organisé.

8.1.3 Logistique et cadre de travail

Logistique et cadre de travail ¹/₂

Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
Rendre le métier enseignant-chercheur attractif	<ul style="list-style-type: none"> -La structure de salaire devra être mise à jour pour servir de motivation et de base de récompense. -Payer à temps les rémunérations auxquelles le personnel a droit -Alignement du salaire des enseignants-chercheurs sur ceux de leurs homologues de la sous région (exemple au Sénégal) -Augmentation des frais des heures supplémentaires à 7 500 francs CFA /heure, -Les primes de recherche et de documentation substantielles (relecture des textes en la matière) - Attribuer des logements aux professeurs dans les différents programmes de logements sociaux Bus pour les professeurs et les étudiants; -Rendre les structures accessibles aux personnes handicapées ; 	Ministère chargé de l'enseignement supérieur- Processus immédiat	Faibles taux de rémunération (salaires et taux des heures supplémentaires les plus bas de la sous-région) ;
Amélioration de la qualité et de la quantité des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien régulièrement les matériels de sonorisation et de bureautique -Procéder régulièrement à l'inventaire des matériels -Mise à la disposition d'un bureau équipé pour chaque enseignant-chercheur avec, ordinateur et l'accès Internet -Accès au crédit, au foncier et allègements fiscaux pour les promoteurs de l'enseignement supérieur privé -Doter les DER de laboratoires -Doter des enseignants d'ordinateur portable avec connexion à domicile, -Multiplier et sécuriser les voies d'accès -Gestion par le CENOU de l'espace universitaire 	Ministère chargé de l'enseignement supérieur- Processus immédiat	<ul style="list-style-type: none"> -Insalubrité des salles -Conditions difficiles de travail des formateurs (absence d'espace approprié (bureau) pour les consultations des formateurs, de secrétaire de DER pour les travaux de bureautique et de courrier) -Insuffisance d'infrastructures (difficile cohabitation ENSup/FLASH, difficile cohabitation des différents cycles à l'ENI-ABT: Ingénieur – Professorat – Technicien Supérieur et même institutions étrangères à l'École) -Obsolescence des équipements des salles de TP ; -Absence de salles de dessin équipées ; -Manque de vidéoprojecteurs dans les salles de cours et TD ; -Insuffisance de salles de cours, bibliothèque, absence de matériels didactiques -Mauvais état des routes et autres infrastructures - Espace universitaire non protégé

Logistique et cadre de travail 2/2

<p>Amélioration de la qualité et de la quantité des infrastructures (suite ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Rénover / Équiper les salles des travaux pratiques. -Construire des amphithéâtres en tenant compte des besoins et en impliquant les acteurs de l'université; -Construire une bibliothèque universitaire et une bibliothèque pour chaque faculté/grande école -Construire des centres de sport et de loisirs -Doter l'université d'une chaîne de Radio et de télévision - Construire des centres de santé (avec médecins et infirmiers) dans les universités/grandes écoles 		<ul style="list-style-type: none"> - Le besoin d'amphithéâtres s'exprime principalement au niveau de la FSJP, la FSEG et la FLASH. -Dans tous les cas les nouveaux amphithéâtres doivent avoir une capacité adaptée aux besoins.
<p>Eradiquer les problèmes liés à l'insécurité</p>	<p>Sanction exemplaire à tous les auteurs de troubles et des auteurs d'agressions qu'elles soient physique ou verbales tant au plan disciplinaire que sur le plan pénal.</p>	<p>Syndicat en rapport avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur- Processus immédiat</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Insécurité physique et morale à l'égard du personnel enseignant et administratif : agressions physiques et morales (attaques physiques, propos injurieux des étudiants) ; -Menaces et intimidations des syndicalistes, des militants et leurs familles de la part des différents ministres en charge de l'enseignement supérieur

8.1.4 Recherche et innovations

Recherche et innovations 1/2

Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
Instauration d'une culture de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Demander aux chefs de DER d'accorder dans leur listage la priorité à des activités qui s'inscrivent dans une perspective pluridisciplinaire -Décréter une journée « journée nationale de la recherche scientifique », cela donnerait l'occasion aux DER de faire le bilan des activités de leurs départements respectifs : résultats, difficultés et perspectives -Encourager l'organisation de séminaires périodiques dans les DER -Redynamiser la recherche pour permettre aux enseignants de faire des publications et de monter en grade en vue d'une augmentation (en quantité et en qualité) des enseignants de rang magistral ; -Création d'une académie des sciences et techniques 	Décanat/Direction en rapport avec Rectorat et ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent	<ul style="list-style-type: none"> -Manque d'une véritable culture de recherche. -Manque d'organisation et de participation aux rencontres scientifiques (conférences, colloques, ateliers, symposium ...).
Amélioration des Infrastructures de la recherche/Financement de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> -Allocation de fonds conséquents pour la recherche avec facilitation du processus de décaissement -Création de laboratoires de recherche -Création de revues spécialisées -Organisation périodique par les Écoles et facultés des rencontres scientifiques et technologiques -Prise en charge de la participation des enseignants-chercheurs aux rencontres scientifiques ; -Octroi d'avantages spéciaux aux chercheurs qui produisent ; -Abonnement à des revues spécialisées ; 	Décanat/Direction en rapport avec Rectorat et ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent	<ul style="list-style-type: none"> -Absence d'abonnement aux revues spécialisées ; -Absence de revues spécialisées ; - Insuffisance de documentation ; -Manque de véritables laboratoires de recherche (par exemple aujourd'hui, l'ENI-ABT ne dispose pratiquement que des salles de TP appelées Laboratoires) -Modicité des fonds alloués à la recherche et la lourdeur administrative dans le processus de décaissement ; -Inopérationnalité des équipes de recherche ; -Manque de personnel

Recherche et innovations 2/2

Amélioration du personnel de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> -Faire appel aux chercheurs évoluant dans les institutions de recherche pour réduire le déficit en professeurs (Revoir le statut afin de permettre aux chercheurs de donner des cours dans les écoles sans être considérés comme absents à leurs postes) -Préparer les acteurs au système LMD -Ouverture dans chaque École d'un département chargé de la formation doctorale et postdoctorale -Création de véritables équipes de recherche autour des projets pertinents -Renforcement des liens entre les instituts de recherche et les structures d'enseignement supérieur (exemple : FLASH-Centre A. Baba) 	Décanat/Direction en rapport avec Rectorat et ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent	<ul style="list-style-type: none"> -Les départements ne forment ni thésard ni post-doctorant (FLASH, FSJP, FSEG) d'appui ; -Le personnel enseignant et chercheur est insuffisant et vieillissant
Bon fonctionnement des relations extérieures	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de formation continue et un programme d'échange avec les universités étrangères (sud-sud et nord-sud) - Création d'un service de relations extérieures dans chaque École et le doter de moyen adéquat; - Développement de la coopération inter-universitaire et avec les institutions; - Développement de la coopération avec les industries / entreprises ; - Renforcement des visites pédagogiques des entreprises, unités industrielles et chantiers par les étudiants. 	Décanat/Direction en rapport avec Rectorat et ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent	Relations extérieures limitées Le constat général est que les Écoles entretiennent de timide relations avec l'extérieur.
Exonération du matériel didactique	Il importe d'élaborer des nouveaux textes qui prennent en compte les préoccupations du monde de l'éducation et de la recherche. Il s'agit simplement, en réponse aux nouveaux besoins et aux nouvelles situations de procéder à la création de nouvelles catégories de matériels bénéficiant d'exonération	Ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent	La liste de matériels de recherche bénéficiant des exonérations est désignée par l'article 234 code des douanes et les différents décrets et arrêtés d'application. La question qui se pose est de savoir si cette liste est assez suffisante pour prendre en compte l'ensemble du matériel didactique et de recherche. Bien sûr que non.

8.1.5 Reformes nécessaires

Reformes nécessaires			
Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
<ul style="list-style-type: none"> - L'actuelle ENI-ABT doit subir une mutation vers une Université Technique (avec un programme LMD) qui peut contenir : - l'actuel Cycle Ingénieur (Master Professional) - des facultés qui vont former dans un cadre LMD 	<ul style="list-style-type: none"> -Rendre la formation modulaire obligatoire dans toutes les écoles supérieures en adoptant un programme LMD ; -Envisager la fermeture de l'ISFRA qui n'aura plus de raison d'être avec le système LMD ; -Envisager la fermeture du CNRST dont le rôle sera transféré à la DNEERS. 	<p>Organe de suivi du forum en rapport avec le Ministère chargé de l'ESR- Processus immédiat pour l'étude de faisabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> -L'actuel Cycle Court (filiales courtes) de l'ENI-ABT devrait être transformée en Ecole à Filières Courtes Professionnelles indépendante de l'Université pour recevoir d'autres bacheliers -L'actuel cycle professorat devra disparaître, la formation technique au Licence et Master assurée par les facultés de Génie et la formation pédagogique par une faculté d'éducation.
<p>-A long terme, la mission de l'ENSup doit être revue pour être concentrée sur la formation pédagogique des futurs enseignants qui auront déjà effectué leur formation initiale ou de spécialité dans les autres facultés (Système LMD).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Un accent particulier sur la formation continue pour former tous ces « non-enseignants » qui donnent des cours dans nos écoles (primaires, secondaires et supérieures). -l'ENSup devra ouvrir des structures délocalisées (dans les régions) pour être plus proche des candidats pour la formation. Une fois, cette phase de transition terminée, dans un cadre de LMD, l'ENSup devra subir une mutation pour devenir Faculté de l'Education et s'occuper exclusivement de la formation pédagogique initiale et continue et de la recherche en pédagogie. 	<p>Organe de suivi du forum en rapport avec le Ministère chargé de l'ESR- Processus immédiat</p>	
<p>Promouvoir le plein exercice des structures</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Donner un statut autonome aux Grandes Écoles afin de promouvoir leur développement et alléger leur gestion. -Autonomie de l'IUG. Compte tenu de sa mission spécifique par rapport aux facultés, il serait mieux de détacher l'IUG de l'Université en lui donnant un statut autonome. Rebaptiser l'IUG en Institut Universitaire de Technologie (IUT) afin de prendre en compte ses autres missions (Hôtellerie, Tourisme, etc.). -Les différentes facultés dans leurs contributions ont demandé d'accorder une large autonomie à l'université, aux facultés et aux différents départements d'études de recherches. Cette autonomie doit être très large afin de les permettre d'apporter rapidement des réponses aux questions fondamentales de l'enseignement supérieur. 	<p>Ministère chargé de l'ESR- Processus immédiat</p>	<p>Aujourd'hui les Grandes Écoles sont rattachées à la DNEERS. Cela a pour conséquence l'absence d'autonomie de gestion et l'arrêt de coopérations avec des partenaires exigeant le statut autonome (ex. Coopération de certaines institutions françaises avec l'ENI-ABT et l'ENSup)</p>

8.2 Tableaux des effectifs étudiants

Tableau A1 : Evolution des Effectifs étudiants

Source : Rectorat de l'Université de Bamako

Structure \ Année	96_97	97_98	98_99	99_00	00_01	01_02	02_03	03_04	04_05	05_06	06_07	07_08
ENI	981	901	703	664	664	379	364	358	-	589	741	864
ENSup	1 554	1 161	730	264	264	311	135	476	-	500	531	521
FAST	636	1 354	1 831	2 015	2 574	1 982	1 563	1 848	2 142	2517	3039	3947
FLASH	994	2 250	5 895	5 693	6 852	7 776	8 482	8 984	10325	12715	15857	18927
FMPOS	1 719	2 386	3 067	3 366	3 704	3 813	4 660	5 338	5 071	5553	5102	4753
FSJE/FSJP	3 147	4 307	6 969	6 284	7 660	7 150	8 959	9 766	12131	11172	15785	22524
FSEG										4603	8350	7556
I.U.G	891	879	857	796	796	753	891	1 106	1 288	1540	1768	2038
IPR/IFRA	811	719	602	440	374	393	399	377	-	435	523	588
ISFRA	41	54	54	80	89	80	83	114	120	113	90	60
TOTAL	774	14011	20708	19602	22977	22637	25536	28367	31077	39737	51786	61778

Tableau A2: Evolution des Effectifs étudiants (genre)

Source : Rectorat de l'Université de Bamako

Année	96_97		97_98		98_99		99_00		00_01		02_03		03_04	
Université de Bamako	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
ENI	933	48	853	48	662	41	634	30	634	30	344	20	333	25
ENSup	1 337	217	977	184	616	114	251	13	251	13	131	4	453	23
FAST	588	48	1 262	92	1 701	130	1 884	131	2 130	444	1 417	146	1 638	210
FLASH	802	192	1 732	518	3 454	2 441	4 503	1 190	5 708	1 144	6 412	2 070	6 891	2 093
FMPOS	1 384	335	1 778	608	2 271	796	2 660	706	2 810	894	3 560	1 100	4 090	1 248
FSJE/FSJP	2 571	576	3 420	887	5 402	1 567	4 908	1 376	5 681	1 979	7 053	1 906	7 618	2 148
I.U.G	425	466	416	463	387	470	343	453	343	453	439	452		
IPR/IFRA	751	60	672	47	559	43	399	41	336	38	354	45	334	43
ISFRA	38	3	54	0	50	4	77	3	83	6	78	5	99	15
TOTAL	8 829	1 945	11 164	2 847	15 102	5 606	15 659	3 943	17 976	5 001	19 788	5 748	21 456	5 805

8.3 Textes Réglementaires sur l'Education

N°du texte	Intitulé	Date
LES LOIS		
Loi N° 07-20	Portant Création des Cellules de Planification et de Statistique	27 Février 2007
Loi N° 06-037	Portant Modification de l'Ordonnance N°01-051/P-RM du 25 septembre 2001 portant Création du Centre Nationale des Œuvres Universitaires	11 Août 2006
Loi N° 06-006	Portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique	23 Janvier 2006
Loi N° 06-007	Portant création de l'Université de Bamako	23 Janvier 2006
Loi N° 00-080	Portant Statut des Chercheurs	1 ^{er} Septembre 2000
Loi N° 99 -046	Portant Loi d'Orientation sur l'Education	28 Décembre 1999
Loi N° 98-067	Portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur	30 Décembre 1998
Loi N° 94-032	Portant Statut de l'Enseignement Privé en République du Mali	25 Juillet 1994
Loi N° 90-110	Portant Principes fondamentaux de la Création, de l'Organisation et du Fonctionnement des Etablissement publics à caractère administratifs	18 Octobre 1998

DÉCRETS

Décret N° 08-322/P-RM	Fixant la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Education	9 Janvier 2008
Décret N° 07-521/P-RM	Portant Allocation d'une Indemnité au personnel chargé de la Correction, de la surveillance et du secrétariat des examens de l'Enseignement Supérieur	26 Décembre 2007
Décret N° 07-290/P-RM	Portant Nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut des Sciences Humaines	10 Août 2007
Décret N° 07-166/P-RM	Fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Planification et de Statistique	28 Mai 2007
Décret N° 06-477/P-RM	Fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut des Sciences Humaines	09 Novembre 2006
Décret N° 06-394/P-RM	Fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement du Centre National des Œuvres Universitaires	19 Septembre 2006
Décret N° 06-395/P-RM	Fixant les modalités de l'Habilitation et de la délivrance des Diplômes de l'Enseignement Supérieur	19 Septembre 2006
Décret N° 06-179/P-RM	Fixant les modalités d'application de diverses dispositions de la Loi N°00-060 du 1er septembre 2000 portant statut des Chercheurs	20 Avril 2006
Décret N° 06-147/P-RM	Fixant l'organisation et les modalités de Fonctionnement de la Direction Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique	28 Mars 2006
Décret N° 06-115/P-RM	Fixant l'organisation et les modalités de Fonctionnement de l'Université de Bamako	16 Mars 2006
Décret N° 05-170/P-RM	Abrogeant et remplaçant les mots "Université du Mali" par les mots "Université de Bamako"	12 Avril 2005
Décret N° 05-164/P-RM	Portant les Modalité d'Application du Statut Général des fonctionnaires	06 Avril 2005
Décret N° 04-019/PM-RM	Portant Création des Diplômes de l'Université et des Grandes Ecoles	27 Janvier 2004
Décret N° 02-313/P-RM	Fixant les Détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales en matière d'Education	04 Juin 2002

Décret N° 02-106/P-RM	Fixant les modalités d'application de diverses dispositions de la Loi N°98-067 du 30 Décembre 1998 portant statut du personnel Enseignant de l'Enseignement Supérieur	05 Mars 2002
Décret N° 01-618/PM-RM	Portant sur Réglementation des Bourses d'Etudes attribuées par l'Etat	31 Décembre 2001
Décret N° 00-038/P-RM	Fixant les Conditions de travail du personnel de l'Administration relevant du Code du Travail	27 Janvier 2000
Décret N° 99-425/P-RM	Fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou	29 Décembre 1999
Décret N° 97-0075/MESSRS-SG	Fixant les conditions d'Accès et le Régime des Etudes et des Examen de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines	29 Janvier 1997
Décret N° 96-350/P-RM	Relatifs au régime et aux conditions d'emploi du personnel enseignant de l'Enseignement Supérieur	12 Décembre 1996
Décret N° 94-276/P-RM	Fixant les modalités d'application de la Loi portant Statut de l'Enseignement Privé en République du Mali	15 Août 1994
Décret N° 90-562/P-RM	Fixant la liste des services et des emplois et les catégories de personnels indispensables à l'exécution du services minimal en cas de cessation concertées du travail dans les services publics de l'Etat et les collectivités Territoriales et les Organismes personnalisés chargés de la gestion d'un service public	22 Décembre 1990

ARRÊTÉS		
Arrêté N°08-0420/MERRS-SG	Déterminant les modalités de délibération de la Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitude aux fonctions de Chargé de Recherché, Maître de Recherche et directeur et de Directeur de Recherche	20 Février 2008
Arrêté N°08-xxxx/MERRS-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de Dermatologie- Vénérologie à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	2008
Arrêté N°07-xxxx/MDSSPA/MEN-SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et examens et le diplômes de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux	2007
Arrêté N°07-2630/MEN-SG	Fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation	26 Septembre 2007
Arrêté N°07-0207/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de l'Institut Universitaire de Gestion de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0206/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0205/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0204/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences et Technique de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0203/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0202/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences Economique et de Gestion de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007

Arrêté N°07-0201/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0200/MEN-SG	Fixant les Modalités d'élection des Doyens, Vic- Doyens et Assesseurs des Facultés de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°05-2542/MEN-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de Gynécologie obstétrique à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	21 Octobre 2005
Arrêté N°05-2580/MEN-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de médecine interne à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	27 Octobre 2005
Arrêté N°05-1530/MEN-SG	Portant Nomination aux Fonctions de Maître de Conférence	16 Juin 2005
Arrêté N°05-1529/MEN-SG	Portant Nomination aux Fonctions de Maître Assistants	16 Juin 2005
Arrêté N°04-0469/MEN-SG	Portant création, Organisation et Modalités de fonctionnement du Comité de Gestions Scolaires	09 Mars 2004
Arrêté N°4-1374/MEN-SG	Fixant les conditions spéciales d'inscription sur les listes d'aptitude aux Fonctions de Maître assistant, de Maître de Conférence et de Professeur	15 septembre 2003
Arrêté N°02-0295/ME-MEF	Fixant les critères d'attribution des bourses d'Etudes allouées par l'Etat et les conditions d'accès à l'aide scolaire	15 Février 2002
Arrêté N°01-xxxx/ME-SG	Portant création d'un Certificat d'Etude Spéciale de Pédiatrie à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	09 janvier 2001
Arrêté N°01-0361/ME-SG	Fixant les Conditions et les Modalités d'application du Congé de formation	26 février 2001
Arrêté N°00-2766/ME-SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et des examens de la Faculté des	06 Octobre 2000

	Sciences et des Techniques	
Arrêté N°00-2769/ME- SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et des examens de l'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche de Katibougou	06 Octobre 2000
Arrêté N°00-2582/ME-SG	Fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens à l'Ecole Normale Supérieure	19 Septembre 2000
Arrêté N°00-1709/ME- SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et des examens de la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	13 Juin 2000
Arrêté N°99-2616/MESSRS-SG	Fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques	09 Novembre 1999
Arrêté N°99-2617/MESSRS-SG	Instituant des Diplôme d'Etudes Approfondie de Droit Public	09 Novembre 1999
Arrêté N°99-2618/MESSRS-SG	Instituant des Diplôme d'Etudes Approfondie de Droit Privé	09 Novembre 1999
Arrêté N°99-0020/MESSRS-MSPAS-SG	Portant ouverture de concours de recrutement de candidats aux certificats d'Etudes Spéciales (C.E.S) à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	12 Janvier 1999
Arrêté N°97-0073/MESSRS-SG	Fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs	29 Janvier 1997
Arrêté N°97-0816/MESSRS-SG	Fixant les modalités d'Encadrement des Mémoires, projets de Fin d'Etudes et de Thèses	26 Mai 1997
Arrêté N°96-0993/MESSRS-MEFPT	Portant équivalences des Diplômes, Certificats et Stage	17 Juin 1996
Arrêté N°94-9440/MESSRS-CAB	Fixant le Réglementation des Etudes dans les Etablissement relevant de la Direction Nationale de l'Enseignement technique et professionnel	30 Septembre 1994

Arrêté N°94-9436/MESSRS-CAB	Fixant le Règlement Intérieur des Etablissements d'Enseignement Supérieur	30 Septembre 1994
Arrêté N°89-9440/MEN-MESRS	Portant Ouverture des Concours de recrutement des candidats aux Certificats d'Etudes Spéciale (CES) à l'Assistanat et aux poste de Maître Assistants et Assistants Chef de Clinique à l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie	27 Avril 1989
Arrêté N°1825/MEN-MSP-AS	Portant Création de Certificats d'Etudes Spéciale (CES) de Chirurgie Générale à l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie	10 Avril 1984

ORDONNANCES

Ordonnance N°04-077/ P-RM	Portant Création du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique	25 Mars 2004
Ordonnance N°04-004/ P-RM	Portant modification du Statut du Personnel Enseignant de l'Enseignement Supérieur	04 Mars 2004
Ordonnance N°04-003/ P-RM	Portant modification du Statut des Chercheurs	04 Mars 2004
Ordonnance N°02-051/ P-RM	Portant Création du Centre National des Œuvres Universitaires	25 Septembre 2001
Ordonnance N°02-057/ P-RM	Portant Création de l'Institut des Sciences Humaines	05 Juin 2002
Ordonnance N°99-044/ P-RM	Portant Création de l'Institut des Hautes Etude et de Recherche Islamique Ahmed Baba de Tombouctou	30 Septembre 1999

ACCORDS INTERNATIONAUX

Adopté par le Conseil des Ministres du CAMES en sa 17 ^{ème} session Ordinaire	Portant sur Création et Organisation des Comités Consultatifs Interafricains de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Avril 2000
Adopté par le Conseil des Ministres du CAMES en sa 17 ^{ème} session Ordinaire	Relatif au Concours d'Agrégation de Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et Production animale	Avril 2000
Adopté par le Conseil des Ministres du CAMES en sa 17 ^{ème} session Ordinaire	Portant statut du Conseil Malgache pour l'Enseignement Supérieur	Avril 2000
Adopté par le Conseil des Ministres du CAMES en sa 17 ^{ème} session Ordinaire	Règlement Intérieur du Secrétariat Général du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	Avril 2000